

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population

www.bucrep.cm

RAPPORT NATIONAL SUR L'ETAT DE LA POPULATION

ÉDITION 2013



LES VIOLENCES DOMESTIQUES

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Madame Bernadette MBARGA

Directeur Général

CONSEIL EDITORIAL

Monsieur ABDOULAYE OUMAROU DALIL

Directeur Général Adjoint

Coordonnateur Technique

TSAFACK MARTIN

*Chef de Département des Etudes, de la Recherche
du Traitement des Données et de la Publication*

REDACTION

TSAFACK Martin

VESSAH Idriss Moulay

EYINGA DIMI Esther Crystelle

DAYANG Romain

EFON ETINZOH Hervé

MBOUYAP KAMTCHA Yves Merlin

TCHAKOUNTE NANA Ferdinand

BOGMIS Marcel

MONTAGE

Service Informatique



Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population

Central Bureau of the Census and Population Studies

BP : 12 932 Yaoundé Tél. : 22 21.40.41 Fax : 22 20.30.71

contact@bucrep.cm

www.bucrep.cm www.bucrep.org



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
I. CONTEXTE ET SOURCES DES DONNEES	7
II. AMPLEUR DES VIOLENCES DOMESTIQUES	14
III. MANIFESTATIONS, CAUSES ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES DOMESTIQUES	22
IV. MESURES DE LUTTE, PREVENTION ET PROTECTION	30
CONCLUSION	33
BIBLIOGRAPHIE	35
ANNEXE : STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION DU CAMEROUN EN 2013	36
TABLE DES MATIERES	60

AVANT-PROPOS

Le Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP) a le plaisir de vous présenter l'édition 2013 du Rapport National sur l'État de la Population (RNEP) au Cameroun qui porte sur « les violences domestiques ».

La production des informations sur les violences domestiques au Cameroun demeure insuffisante. En effet, la collecte des données y relatives n'est pas aisée à réaliser en raison du silence de la plupart des personnes qui en sont victimes. En outre, la perception des violences domestiques varie en fonction des cultures. De ce fait, les victimes de violences domestiques, quelles qu'elles soient, n'en font pas toujours cas. Par conséquent, les statistiques disponibles pourraient sous-estimer l'ampleur du phénomène.

Les informations issues des sources administratives restent parcellaires et incomplètes. Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS-2004 et EDS-MICS 2011) ont permis d'apprécier la prévalence du phénomène sur des échantillons représentatifs de la population pour cerner l'ampleur des violences domestiques. Cependant, les autres aspects relatifs aux causes, aux conséquences, aux perceptions et à la représentation sociale du phénomène n'y sont pas abordés.

C'est dans cette perspective que l'Enquête Qualitative sur les Violences Domestiques (EQVD) réalisée par le BUCREP en octobre 2013 a été réalisée. Cette enquête a bénéficié de la collaboration des informateurs-clés identifiés à travers les dix régions du Cameroun. Elle a également profité de la forte implication des Délégués Régionaux du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

A tous ces intervenants, nous exprimons nos sincères remerciements pour la disponibilité et l'engagement dont ils ont su faire preuve pendant toute la durée des opérations de terrain.

Le Directeur Général

Bernadette MBARGA

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAFEJ	Association Camerounaise des Femmes Juristes
ALVF	Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
BIT	Bureau International du Travail
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
CAPSCAN	Cameroon Society for Prevention of Child Abuse and Neglect
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toute les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
DEVEF	Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EQVD	Enquête qualitative sur les violences domestiques
FGD	Focus Group Discussion
IEC	Information. Éducation. Communication
INS	Institut National de la Statistique
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
JIF	Journée Internationale de la Femme
MGF	Mutilations Génitales Féminines
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PMUC	Pari Mutuel Urbain du Cameroun
PNUD	Programme des Nations Unie pour le Développement
RNEP	Rapport National sur l'Etat de la Population
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

INTRODUCTION

Phénomène universel, les violences domestiques sont vécues dans tous les pays, sans distinction de culture, de classe, de niveau d'instruction, de revenu, d'ethnie ou d'âge. Les personnes qui en sont victimes subissent des souffrances qui leur sont infligées par des actes de torture et de mutilation, physiquement, psychologiquement, sexuellement et économiquement, actes pouvant conduire dans des cas extrêmes à la mort. De par leur nature inhumaine et les conséquences qu'ils entraînent, les actes de violence domestique sont aujourd'hui considérés et reconnus comme des violations aux Droits de l'Homme les plus répandus parce qu'ils privent les victimes de l'égalité, de la sécurité, de la dignité, de l'estime de soi, et leur ôtent le privilège de jouir des droits fondamentaux de tout être humain.

Dans le cadre de la présente étude, les violences domestiques renvoient à toute forme de comportement agressif et coercitif perpétrée par les partenaires intimes et autres membres du ménage ou de la famille. Elles incluent les sévices physiques, sexuels, psychologiques ou économiques exercées par un adolescent ou un adulte à l'encontre de son partenaire ou d'un autre membre du ménage ou de la famille.

La pratique des violences domestiques peut être comparée à une épidémie mondiale et séculaire qui affecte davantage les femmes, les filles et les enfants, même si à un degré moindre, certains hommes en sont victimes. Les manifestations varient suivant le contexte socioculturel, économique et politique de chaque pays ou de chaque communauté. Les violences se traduisent par des sévices corporels, des attaques psychologiques, des contraintes, des privations ou par l'assujettissement à des dénis de droits humains. Ces indicateurs des violences domestiques s'affichent sous des formes parfois difficiles à observer à cause de la subtilité et du caractère insidieux des pratiques de ce phénomène.

L'environnement familial et le foyer conjugal sont des espaces de vie communautaire dont l'une des fonctions est la protection et la sécurité des membres qui les constituent. C'est dans ces espaces que sont censées se développer d'étroites relations d'amour et d'affection. Paradoxalement, c'est dans ces mêmes cadres de sécurité que sont perpétrées les violences domestiques. Les auteurs de ces violences sont en général ceux-là même qui détiennent l'autorité et le pouvoir d'assurer la protection des autres membres de la famille. En raison du cadre privé dans lequel elles se pratiquent et de la position de domination dans laquelle se trouvent les auteurs, les violences domestiques sont le plus souvent imperceptibles de l'extérieur. En effet, leurs manifestations sont occultées par le rideau d'intimité qui protège et entretient la cohésion familiale. Elles peuvent aussi être étouffées par la profondeur du gouffre dans lequel les victimes sont souvent entraînées, réduites à une impuissance mentale qui les pousse à la résignation. Malgré leur caractère pernicieux, les violences domestiques sont entretenues par des considérations liées à la manière dont elles sont perçues au sein de la société et des attitudes adoptées vis-à-vis de ce fléau.

Ce rapport présente non seulement un état des lieux sur les violences domestiques au Cameroun mais permet aussi d'avoir une vue d'ensemble sur l'ampleur, les causes et les conséquences des violences domestiques. Il aborde également les aspects liés

à la perception du phénomène. Le premier chapitre décrit le contexte international et national ainsi que les sources des données; le deuxième présente la prévalence et l'évolution de l'ampleur du phénomène par comparaison avec quelques pays d'Afrique Subsaharienne ; le troisième présente les manifestations, les causes et les conséquences du phénomène ; le quatrième aborde les mesures de lutte, de prévention et de protection contre les violences domestiques.

I. CONTEXTE ET SOURCES DES DONNEES

Aussi bien au niveau international que national, des efforts sont déployés en vue de faire face aux violences domestiques dont les conséquences peuvent être préjudiciables à l'humanité entière. Il est question dans cette section de présenter quelques éléments de contexte et les sources des données de cette étude.

1.1. Contexte international

La Déclaration de 1789, adoptée à la suite de la révolution française, consacre les droits de l'homme à l'humanité tout entière. Elle énonce que « *l'homme, en tant qu'individu, dispose de droits naturels inaliénables et sacrés* » (article, alinéa). Au premier rang de ces droits figurent la liberté, et son complément, l'égalité, qui est l'accès de tous à la liberté. La Déclaration interdit toute discrimination raciale, sociale, politique ou religieuse.

Cette déclaration impose aux États de garantir le droit à la liberté et à l'égalité pour tous les hommes. Elle reconnaît également de nouveaux droits qui correspondent aux nouvelles préoccupations de l'époque. Ces droits sont économiques et sociaux (droit au travail, à la santé, à une assistance financière en cas de maladie ou de chômage, etc.).

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, en ses articles 1 et 3, garantit le droit à la vie et à l'intégrité physique, y compris le droit de ne pas être exposé à la violence. De même, elle confère un fondement général à la protection des femmes contre la pratique des mutilations génitales féminines (MGF).

Pour ce qui est de la femme et de la jeune fille, les efforts consentis par la Communauté internationale dans le domaine de leur protection contre toute forme de violence ont abouti à l'élaboration de plusieurs instruments juridiques de grande importance. C'est ainsi que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 18 Décembre 1979, est entrée en vigueur le 03 Septembre 1981. Malgré cela, les femmes continuent cependant d'être victimes des violences ; d'où l'adoption en 1993 par l'Organisation des Nations Unies (ONU) de la Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'égard des Femmes (DEVEF). Dès lors, les violences faites aux femmes, traduisant des rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, sont désormais considérées comme une violation des droits humains. Elles sont un moyen de les contrôler et de les assujettir malgré l'égalité homme/femme formellement reconnue.

Plusieurs autres instruments juridiques (conventions et déclarations) existent à l'échelle internationale en vue d'améliorer le statut des femmes. Il s'agit entre autres :

- de la convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1951) ;
- de la convention relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail égal (1951) ;
- de la convention sur les droits politiques des femmes (1954) ;
- de la convention sur la nationalité des femmes mariées qui leur donne la possibilité de prendre la nationalité de leur mari sans perdre leur propre nationalité (1957 ou 1958) ;
- de la convention de l'UNESCO contre la discrimination en matière d'éducation (1960) ;
- de la convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement du mariage (1962) ;
- du protocole additionnel de la CEDEF du 6 octobre 1999 qui recommande aux Etats de promouvoir les femmes dans les domaines politique, juridique, économique, social et culturel ;
- de la déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé (1974) ;
- de la stratégie de Nairobi adoptée lors de la conférence des Nations Unies sur les femmes (1985) ;
- du programme d'action de Vienne adopté lors de la conférence des Nations Unies sur les droits de l'Homme (1993) ;
- de la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1993 qui engage les pays ou les Etats à prendre toutes les mesures propices pour éliminer toutes les violences faites aux femmes ;
- de la plate-forme d'action de Beijing adoptée lors de la conférence mondiale sur les femmes en 1995 ;
- de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui offre la possibilité aux femmes de participer à la préservation de la paix et à la résolution des conflits. Cette résolution a été complétée par celle de du 19 juin 1820 qui reconnaît le viol comme un crime contre l'humanité dont les acteurs sont passibles de poursuites au niveau de la Cour Pénale Internationale (CPI) ;
- du Protocole de MAPUTO ou de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples du 28 mai 2009 qui exige des Etats membres à s'engager plus fermement dans l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes¹ en Afrique et à mettre en œuvre une politique d'égalité entre hommes et femmes. Le Protocole engage les Gouvernements à

¹ Au sens du Protocole, le terme « femmes » désigne les personnes de sexe féminin y compris les filles.

inclure dans leur constitution nationale et autres instruments législatifs des droits fondamentaux des femmes à promouvoir. L'on peut, entre autres, citer le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et à la sécurité des personnes, la protection des femmes contre les pratiques traditionnelles dangereuses, l'accès à la justice et une protection égale devant la loi pour les femmes, etc.

La Convention relative aux Droits de l'Enfant² (CDE) adoptée le 20 septembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies (NU) entre en vigueur le 3 septembre 1990. Elle énumère une quarantaine de droits, dont ceux relatifs à :

- *la non-discrimination* : les droits énoncés dans la Convention doivent être accordés à tous les enfants du monde, quels que soient leur sexe, leur race, leur couleur ou leur religion ;
- *la survie et le bien-être* : tous les enfants ont droit à l'eau potable, à une alimentation appropriée, à un niveau de vie décent, aux soins médicaux ; d'après la CDE, les parents et l'État doivent permettre à l'enfant de se développer physiquement, mentalement et socialement pour qu'il puisse lui-même exercer ses droits ;
- *l'éducation* : tous les enfants ont le droit d'accéder à un enseignement gratuit ; ils ont également droit aux loisirs, aux jeux et au repos ;
- *la protection contre toute forme de violence et d'exploitation* : tout enfant doit savoir que son corps est à lui et que tout adulte doit le respecter ; l'enfant ne doit pas faire un travail qui mette en danger sa santé, son développement ou sa scolarité ;
- *la protection contre la guerre et la privation de liberté* : s'ils ont moins de 15 ans, les enfants ne peuvent pas être enrôlés dans une armée ; aucun enfant ne peut être torturé, condamné à mort, emprisonné à vie ;
- *la participation à la vie familiale, culturelle et sociale* : tout enfant est libre de donner son avis sur toutes les questions qui le concernent, de s'exprimer, de s'informer (par le biais de journaux, de la radio, de la télévision).

L'on peut relever que la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) applique aux enfants les droits de l'homme fondamentaux, ainsi que l'essentiel des droits de l'homme dits de la seconde génération, c'est-à-dire des droits économiques, sociaux et culturels. Mis à part le droit à la vie, ces droits³ peuvent être classés, selon qu'ils visent la liberté, l'égalité ou la dignité de l'enfant.

Dans son préambule, la CDE rappelle que la faiblesse de l'enfant impose qu'il soit protégé de manière appropriée. C'est ainsi que la dignité de l'enfant fait l'objet de plusieurs dispositions : la première d'entre elles est l'article 3, qui impose que l'intérêt de l'enfant soit la priorité de toutes les décisions le concernant ; le droit à une identité

2 L'article 1^{er} de la Convention relative aux Droits de l'Enfant définit l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation applicable ».

3 Sont ici exclus les droits politiques, ce qui est logique s'agissant de mineurs.

relève de la dignité de l'enfant en ce qu'il lui assure une nationalité et un nom (art. 7 et 8); l'article 11 de la CDE interdit les déplacements illicites d'enfants ; l'article 23 considère spécifiquement le droit des enfants handicapés physiques ou mentaux à mener une vie décente dans les meilleures conditions possibles ; l'article 35 prohibe les enlèvements ainsi que la traite d'enfants.

Qu'il soit victime ou auteur de violences, la faiblesse de l'enfant nécessite une protection renforcée. La violence physique et la violence économique font l'objet de plusieurs dispositions. La première est visée non seulement dans les articles qui protègent l'enfant en cas de guerre (l'article 38 enjoint notamment les États à ne pas enrôler les enfants de moins de 15 ans dans les conflits), mais aussi dans des situations moins dramatiques. C'est ainsi, par exemple, que la discipline scolaire ne doit pas être incompatible « avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain » (art. 28 alinéa 2). La violence que constitue l'exploitation sexuelle des enfants fait l'objet de l'article 34 qui prescrit aux États de lutter contre la prostitution infantile et contre leur participation à toute forme de pornographie. C'est enfin, l'exploitation économique des enfants qui est réglementée. L'article 32 interdit à l'enfant les travaux risqués ou « susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ». À cette fin, les États doivent, en particulier, fixer un âge minimum d'admission à l'emploi et prévoir des conditions de travail adaptées aux enfants.

Comme bon nombre d'autres États signataires de ces Conventions et autres Déclarations initiées par la Communauté Internationale, le Cameroun s'est engagé à mettre en œuvre des politiques favorables à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants, catégories les plus exposées à différentes formes des violences.

1.2. Contexte national

Au Cameroun, comme dans la majorité des pays subsahariens, la plupart des normes et des règles régissant le fonctionnement de la société se traduisent en rapports de force généralement favorables aux hommes. Les racines des violences domestiques dont les femmes, plus que les hommes, subissent les plus graves conséquences, se trouvent dans la discrimination⁴ persistante à leur égard, discrimination qui se situe aux plans politique, économique et culturel.

1.2.1. Contexte sociopolitique

Au plan sociopolitique, le Cameroun est déterminé à faire respecter les différents engagements auxquels il a souscrits auprès de la Communauté internationale en vue d'assurer la protection de la femme et de l'enfant contre les violences domestiques. Au plan institutionnel, on note une évolution positive du traitement des questions relatives

⁴ Au titre de l'article 1^{er} de la CEDEF, on entend par discrimination à l'égard des femmes toute différence de traitement ou de considération fondée uniquement sur le sexe.

à la protection de la femme et de l'enfant vers des préoccupations plus précises en matière d'égalité et d'équité en terme des droits humains dans les politiques et les programmes de développement.

En général, les hommes ont toujours détenu l'essentiel du pouvoir de décision dans nos sociétés même si dans l'ensemble, les rôles sexués de l'individu ont évolué au cours des dernières décennies. Les combats pour l'émancipation de la gent féminine se poursuivent, suscitant toujours dans l'opinion publique de vifs débats.

Historiquement, les violences domestiques sont perçues comme un phénomène exclusivement subi par les femmes. Pourtant, les hommes et les enfants subissent également des abus. Les violences domestiques touchent toutes les couches de la société et sont perceptibles à tous les âges ainsi que dans tous les groupes ethniques, socioéconomiques et religieux. De ce fait, elles constituent une préoccupation sociale, économique, juridique et sanitaire. C'est ainsi que plusieurs pays, y compris le Cameroun, mettent en œuvre des stratégies pour atténuer leur ampleur et pour apporter des solutions concrètes aux victimes de ce fléau.

1.2.2. Contexte socioéconomique

Au plan socio-économique, il est reconnu que la violence vécue par les femmes trouve ses racines dans l'inégalité socio-économique entre les hommes et les femmes. Le pouvoir économique demeure encore majoritairement entre les mains des hommes. De nos jours, le travail au foyer non rémunéré incombe encore principalement aux femmes.

Les femmes économiquement dépendantes de leur conjoint sont plus susceptibles de rester dans le ménage malgré les violences conjugales subies. L'auteur des violences utilise les différentes formes de violence pour prendre le contrôle sur sa partenaire. Tout est fondé sur un lien de domination économique et financier.

Même si, de plus en plus, la part de la contribution des femmes aux revenus du ménage s'accroît, il reste et demeure que dans la grande majorité des ménages, elles continuent de dépendre économiquement des hommes. En effet, qu'elles soient mariées ou non, les femmes ont difficilement accès au crédit et aux emplois formels. Cela les met en conséquence en situation de vulnérabilité.

1.2.3. Contexte socioculturel

Au plan socioculturel, l'une des origines profondes des violences domestiques est la situation de subordination de la femme qui, faut-il le relever, n'est que la résultante d'une construction sociale fondée sur des valeurs culturelles et traditionnelles.

Le système patriarcal traditionnel qui a inspiré les codes en vigueur au Cameroun ne milite pas pour la protection et la promotion de la femme. Ce système, qui perpétue la

domination de l'homme, attribue à ce dernier le pouvoir de décision sur tous problèmes pouvant survenir au sein de la famille.

De plus, les représentations sociales des rôles masculin et féminin dans la société camerounaise contribuent encore à perpétuer les disparités sexuelles en faveur de l'homme. Dans certaines cultures, la violence revêt plutôt un caractère éducatif, voire affectif. Néanmoins, son ampleur s'apprécie selon la gravité des dégâts causés sur la victime (BAÏWONG, 2000).

Certaines pratiques traditionnelles ont favorisé la persistance d'une culture dans laquelle la violence est légitimée. Cette culture ne disparaîtra pas du jour au lendemain du fait que les pratiquants (es) et les victimes ne les considèrent pas comme une violence, ce qui rend difficile le combat de ces pratiques.

1.3. Sources des données

Les données ayant permis l'analyse du phénomène proviennent des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) réalisées au Cameroun et dans quelques pays africains. Ces données sont complétées par celles de l'Enquête Qualitative sur les Violences Domestiques (EQVD) réalisée par le BUCREP dans les dix chefs-lieux des Régions du Cameroun en octobre 2013.

En effet, les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS-2004 et EDS-MICS 2011) ont réalisé des études de prévalence du phénomène sur des échantillons représentatifs de la population pour cerner l'ampleur des violences domestiques. Cependant, les autres aspects relatifs aux causes, aux conséquences, aux perceptions et à la représentation sociale du phénomène sont très peu abordés. Pour des besoins de comparaison, les résultats de ces enquêtes ont été comparés à ceux des enquêtes similaires réalisées au Nigéria, en Tanzanie, au Kenya, au Zimbabwe, au Malawi, en Ouganda et au Ghana.

Contrairement aux EDS qui ont juste permis d'avoir des informations sur la prévalence du phénomène et les types de violence, l'EQVD a permis une meilleure connaissance des perceptions sociales, attitudes et comportements par rapport à ce fléau. De manière spécifique, cette enquête avait pour objectifs : i) d'identifier les types de violences domestiques ; ii) d'identifier les auteurs et victimes de violences domestiques ; iii) de présenter le vécu des victimes ; iv) d'identifier les facteurs individuels et contextuels qui pourraient les expliquer ; v) d'en répertorier les causes et conséquences et ; vi) d'identifier quelques pistes de solutions en vue de la prévention des violences domestiques ainsi que la protection des victimes. A cet effet, des entretiens de groupe (Focus Group Discussion) ont été réalisés. Les informateurs-clés ont été identifiés au préalable par les Délégués Régionaux du Ministère de Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) et du Ministère des Affaires Sociales (MINAS)).

La sélection de ces informateurs s'est faite selon des critères bien précis. Ce qui a

permis de constituer des groupes comprenant à la fois des victimes et des auteurs épousant la composition sociologique locale. Au total, dans les dix régions du pays, plus de 150 informateurs-clés (hommes, femmes, enfants/jeunes), victimes et auteurs de violences domestiques ont participé aux entretiens de groupes et l'analyse de contenu a été privilégiée.

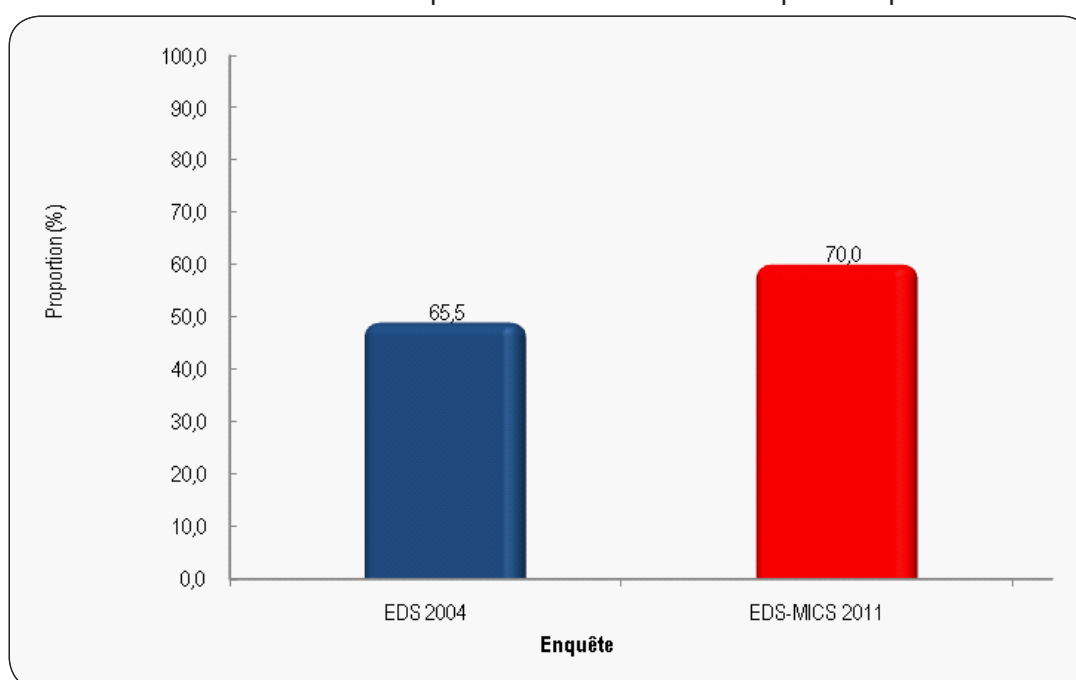
II. AMPLEUR DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Au Cameroun, les violences domestiques touchent toutes les couches sociales. L'ampleur de ce phénomène est généralement sous-évaluée à cause du silence coupable qu'entretiennent les personnes qui en sont victimes.

2.1. Niveau des violences domestiques par type

La prévalence des violences physiques, sexuelles, ou psychologiques est importante comme l'ont révélé l'EDS 2004 et l'EDS-MICS 2011. En effet, cette prévalence est passée de 65,5% en 2004 à 70,0% en 2011 (cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Prévalence des violences physiques, sexuelles ou psychologiques subies par les femmes en union ou en rupture d'union et commises par leur partenaire



Source : EDS, 2004 et EDSC-MICS, 2011

2.1.1. Ampleur des violences subies par les femmes

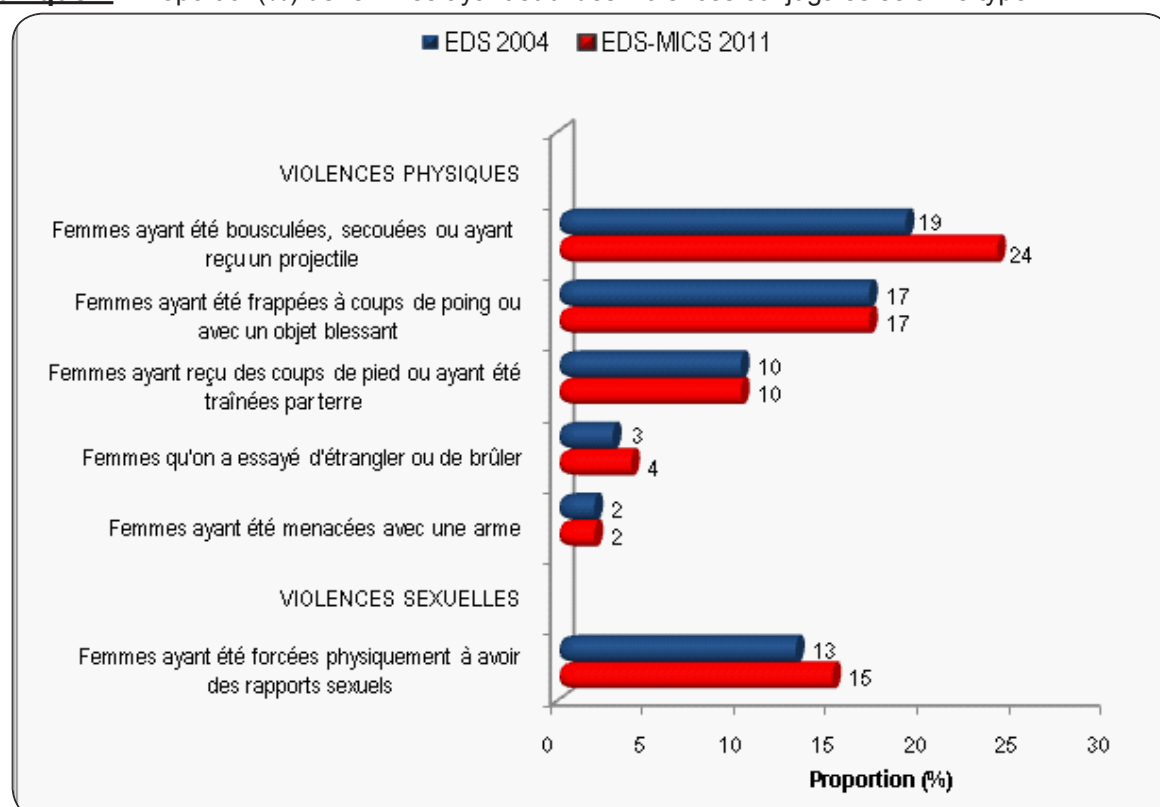
Les violences domestiques subies par les femmes peuvent se manifester par des actes (physiques, psychologiques, verbaux, sexuels) observés dans le cadre d'une relation familiale ou de couple (vivant ensemble ou séparé). Elles peuvent également se traduire par un abus financier au sein du couple ou du cercle familial. On peut les regrouper dans les catégories ci-après :

- Les violences physiques s'extériorisent par des actes tels que des gifles, des secousses violentes, des bastonnades, des coups de poing ou de pied, le jet violent d'objets, des menaces avec des objets dangereux, des brûlures, l'étranglement ou des tentatives d'étranglement, etc.

- Les violences psychologiques et verbales se manifestent par des actes de jalousie excessive, de contrôle sur tout, d'isolement du partenaire, de silence sur une longue période, d'agressions verbales, d'intimidation par des comportements violents ou des menaces, des insultes, des humiliations constantes, etc.
- Les violences sexuelles se traduisent par l'usage de la force, de la contrainte ou de l'intimidation pour avoir des rapports sexuels ou participer à des actes sexuels ; elles incluent également le fait d'être contraint à participer à des pratiques sexuelles avec ou devant d'autres personnes, etc.

Les femmes subissent aussi bien les violences physiques, sexuelles que psychologiques, tels que le présentent les graphiques 2 et 3. Concernant les violences physiques ou sexuelles, la proportion des femmes victimes a globalement évolué entre 2004 et 2011. La proportion des femmes ayant eu des rapports sexuels forcés est ainsi passée de 13% à 15% pour cette période. Il en est de même de celle des femmes violentées avec un projectile (19% à 24%).

Graphique 2 : Proportion(%) de femmes ayant subi des violences conjugales selon le type



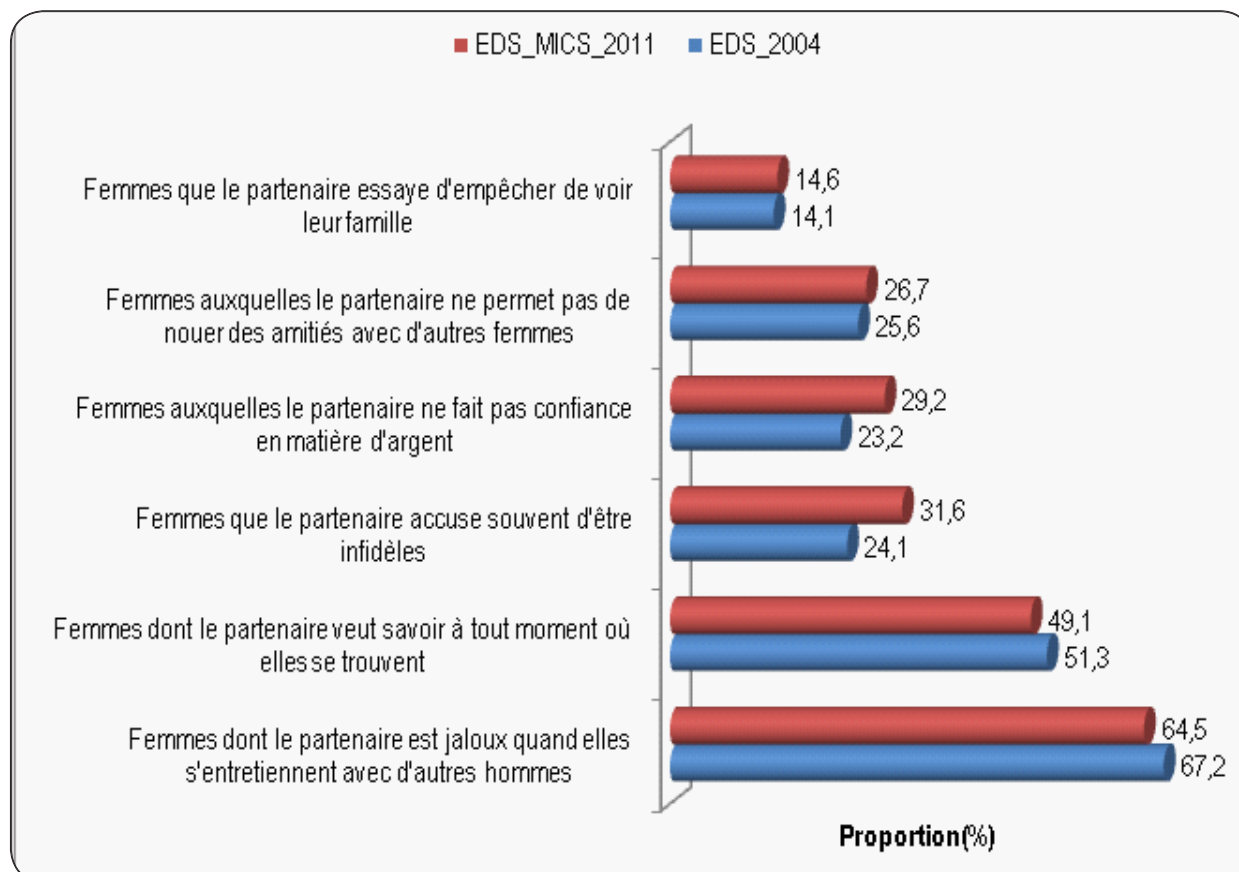
* Dans un souci de comparaison, seules les modalités retenues au cours des deux opérations ont été prises en compte.

Source : EDS, 2004 et EDSC-MICS, 2011

Les violences psychologiques touchent plus de la moitié des femmes, bien que le phénomène ait connu une légère baisse entre 2004 et 2011. La proportion des femmes dont le mari/partenaire veut savoir à tout moment où elles se trouvent est passée de

51,3% à 49,1% et celles dont le mari/partenaire ne tolère pas qu'elles s'entretiennent avec d'autres hommes, de 67,2% à 64,5%. Par contre, au cours de la même période, la confiance des hommes envers leurs épouses/partenaires a fortement baissé. La proportion de femmes accusées à tort d'être infidèles est passée de 24,1% à 31,6% et celles à qui le mari/partenaire ne fait pas confiance en matière d'argent, de 23,2% à 29,2%.

Graphique 3 : Types de violences psychologiques subies par les femmes de la part de leur partenaire

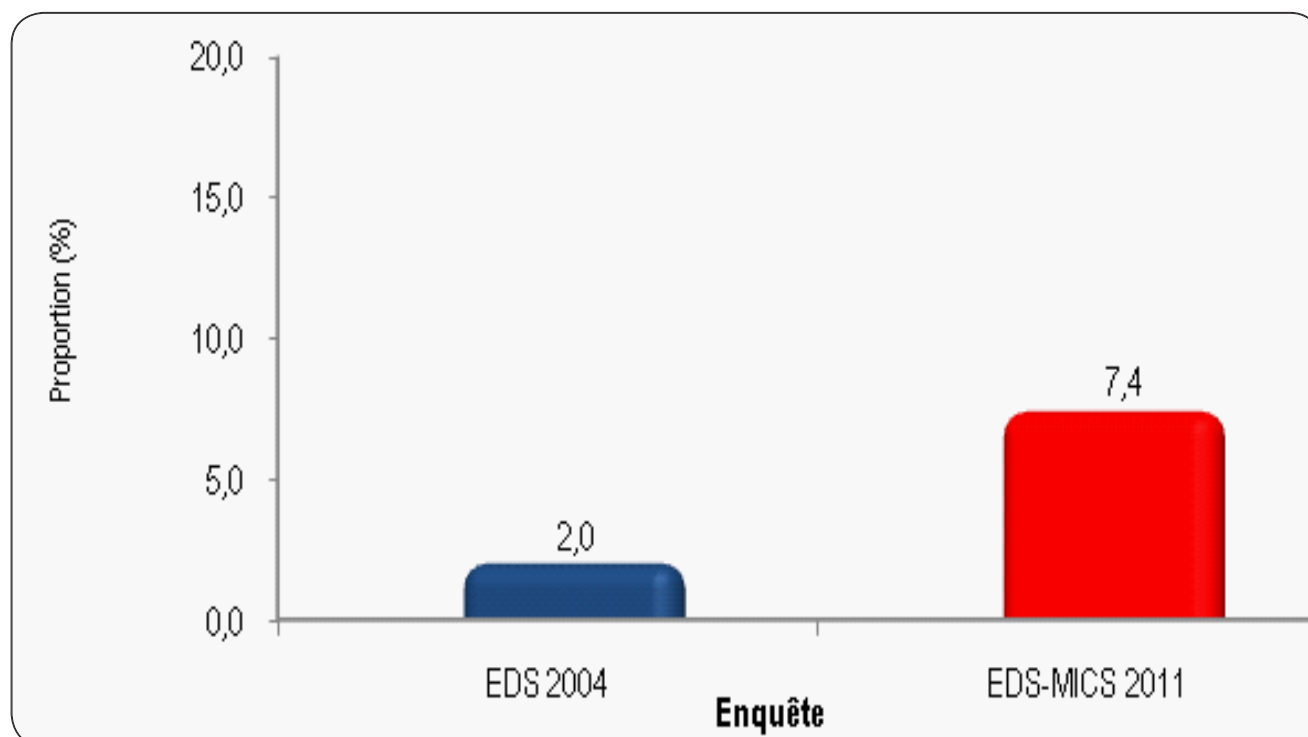


Source : EDS, 2004 et EDS-MICS, 2011

2.1.2. Ampleur des violences subies par les hommes

Bien que les femmes soient les principales victimes des violences conjugales, il arrive que ces dernières se transforment également en bourreaux en se rendant coupables d'agression envers leur partenaire. Certains cas se présentent comme des situations de légitime défense. Dans d'autres cas par contre, les femmes sont initiatrices de violences conjugales sans pour autant que leur conjoint/partenaire ne leur en ait infligées. Les données de l'EDS 2004 et de l'EDS-MICS 2011 montrent que la violence unilatérale des femmes envers leur conjoint est en nette augmentation. En d'autres termes, 2,0 % et 7,4 % d'hommes ont subi sans répliquer des violences domestiques de la part de leurs partenaires respectivement en 2004 et 2011.

Graphique 4 : Proportion (%) de femmes n'ayant pas subi de violences physiques mais ayant exercé des violences physiques sur leur partenaire



Source : EDS, 2004 et EDSC-MICS, 2011

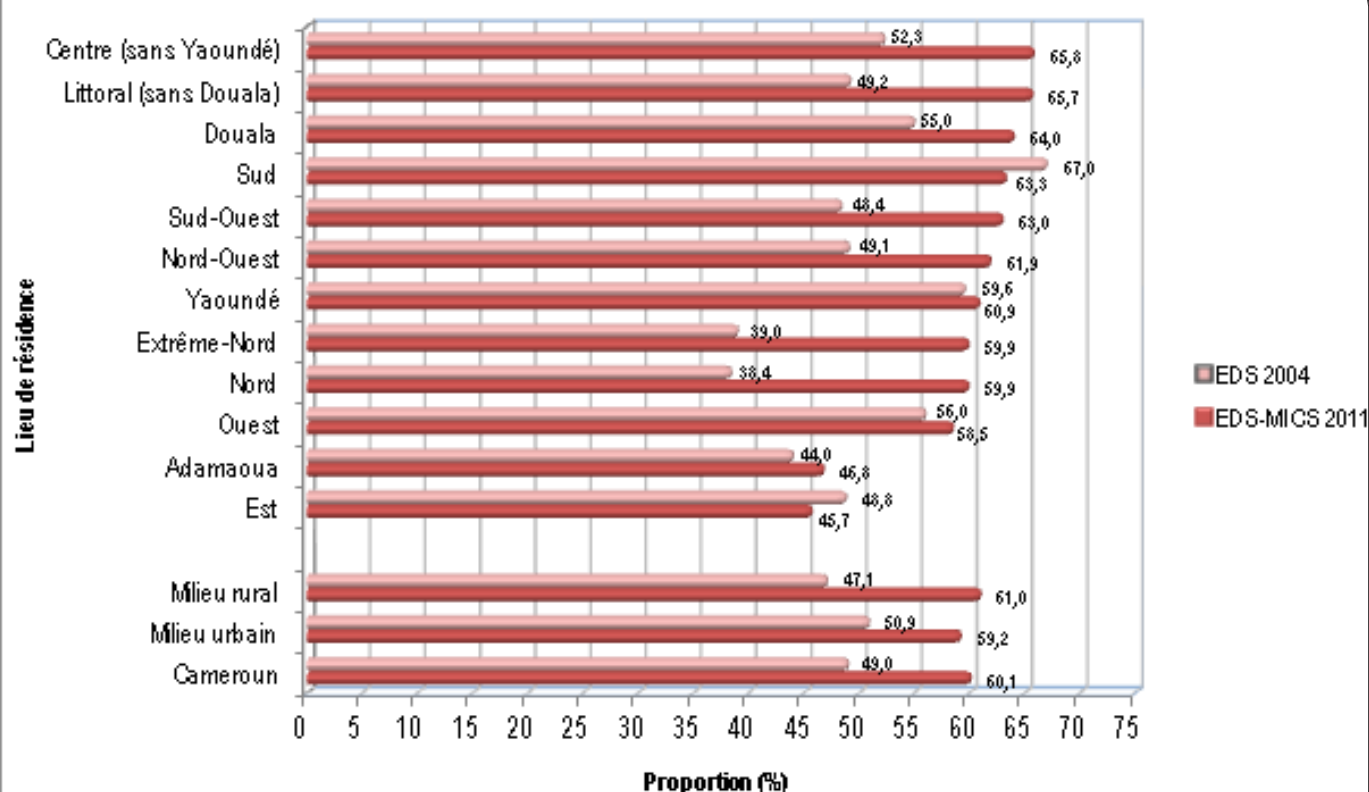
2.2. Variation spatiale des violences domestiques

L'ampleur des violences domestiques au Cameroun varie en fonction du lieu de résidence. Ainsi, quel que soit le type de violences conjugales subies (physiques, sexuelles ou psychologiques), les régions où les femmes en union ou en rupture d'union en sont les plus victimes (plus de 60,0%) sont celles du Centre, du Littoral, du Sud, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Il faut signaler que les femmes vivant dans les deux plus grandes villes du Cameroun, à savoir Douala (64,0%) et Yaoundé (60,9%), en sont particulièrement victimes. Ce qui laisse penser que l'urbanisation, l'instruction, ainsi que l'accès aux informations de lutte contre les violences faites aux femmes ne suffisent pas pour atténuer ces actes dévalorisants. Ceci semble se confirmer par le faible écart de cette ampleur entre les femmes du milieu urbain (59,2%) et celles du milieu rural (61,0%).

On pourrait de ce fait penser à une incidence plus prépondérante des facteurs socioculturels. En effet, le fait pour un homme de payer la dot à la famille de sa conjointe, lui donne généralement les « pleins droits » sur elle. Pareillement, le pouvoir économique que détient généralement l'homme lui accorde également ces « pleins droits ». Par ces actes, certains hommes estiment avoir le « droit de propriété » sur leur conjointe/partenaire, et par conséquent celle-ci se doit de respecter ses volontés et ses choix, au risque de s'exposer à des actes de violences. Il faut également signaler

que « socialement », une épouse est tenue de « respecter son époux » et ce principe amène généralement certaines femmes à ne pas prendre conscience des actes de violences dont elles sont victimes. De ce fait, elles subissent ces actes de violences au quotidien tout en les considérant comme un mode de vie « normal », voire comme des « preuves d'amour » de la part de leur époux.

Graphique 5 : Prévalence des violences conjugales (physiques, sexuelles ou psychologiques) subies par les femmes en union ou en rupture d'union selon le lieu de résidence et exercées par leur partenaire

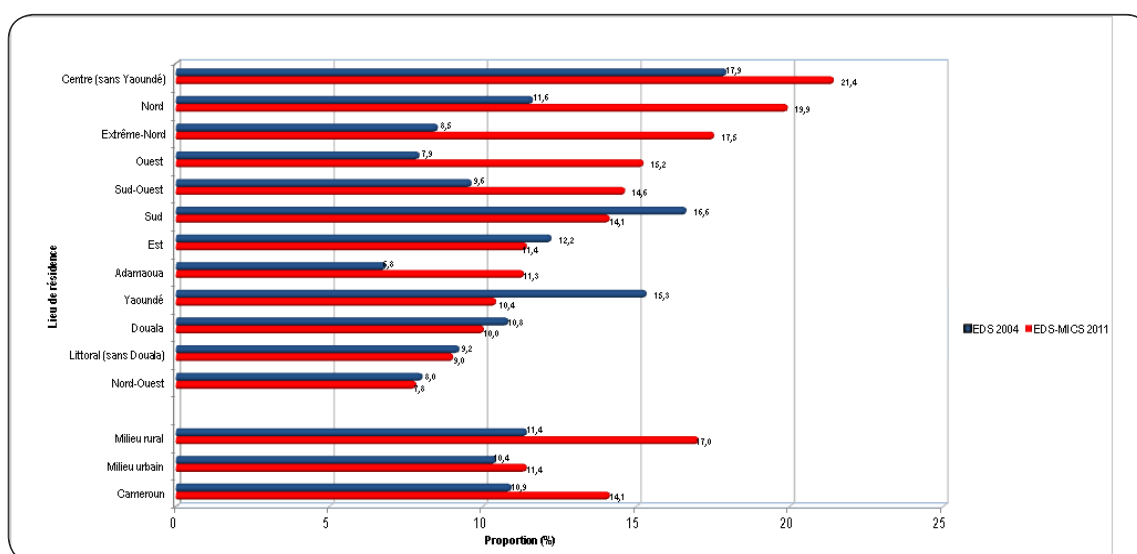


Source : EDS, 2004 et EDSC-MICS, 2011

Ces atteintes à la dignité et à l'intégrité physique de la femme vont parfois au-delà de l'admissible. Elles s'exercent en toute circonstance avec des conséquences plus ou moins dramatiques. Les statistiques révèlent que même en situation de vulnérabilité, les femmes au Cameroun sont également victimes de violences physiques. En effet, 14,1% des femmes ont subi des violences physiques pendant leur grossesse. Les femmes du milieu rural en sont particulièrement victimes (17,0%) par rapport à celles résidant en milieu urbain (11,4%).

Dans certaines régions, la prévalence des violences à l'endroit des femmes enceintes est supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit des régions du Sud-Ouest (14,6%), de l'Ouest (15,2%), de l'Extrême-Nord (17,5%), du Nord (19,9%) et du Centre sans la ville de Yaoundé (21,4%).

Graphique 6 : Prévalence des violences physiques subies par les femmes** au cours de leur grossesse selon le lieu de résidence



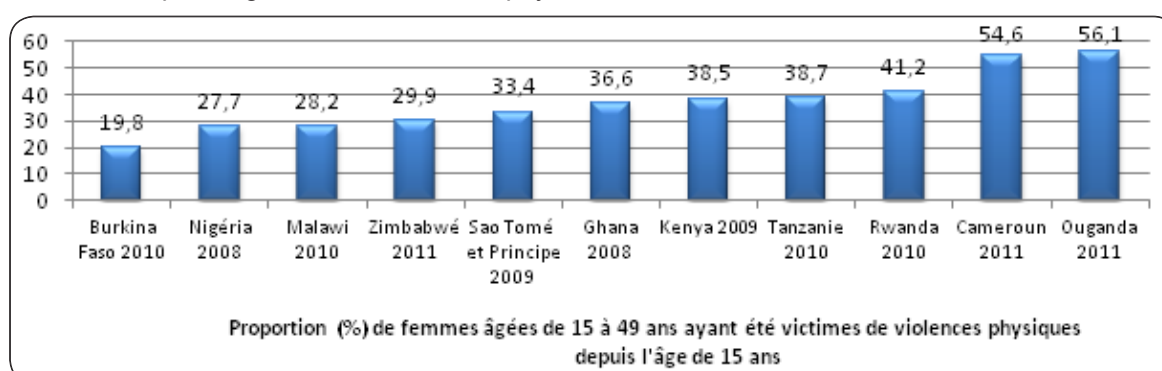
** Femmes de 15-49 ans enceintes ou ayant été enceintes

Source : EDS, 2004 et EDSC-MICS, 2011

2.3. Violences domestiques : comparaison de la situation du Cameroun avec quelques pays de l'Afrique subsaharienne

Sur la base des données issues des EDS réalisées dans quelques pays africains, des comparaisons ont été faites sur la prévalence des violences domestiques. Le graphique 7 présente la proportion (%) de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà été victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans selon le pays de résidence. Il s'agit de femmes ayant subi des sévices corporels de la part du mari/partenaire ou de la part d'autres personnes avec qui elles partagent le même domicile. Le graphique 7 montre que la situation du Cameroun demeure préoccupante. En effet, au Cameroun, 54,6% des femmes ont déclaré avoir été victimes de violences physiques, alors qu'au Burkina Faso, cette proportion est de 19,8%.

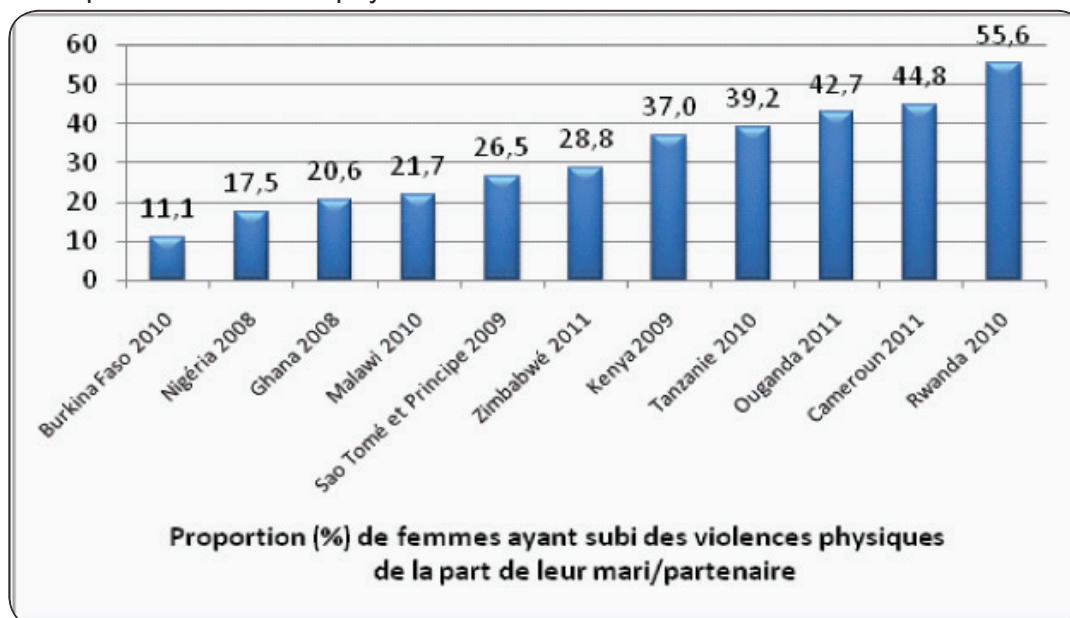
Graphique 7 : Proportion (%) de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été victimes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans selon le pays de résidence



Source : EDS

S'agissant des violences conjugales, c'est-à-dire celles qui ont lieu entre conjoints (graphique 8), la situation du Cameroun n'est guère reluisante ; la proportion de femmes ayant été victimes de violences conjugales est de 44,8%.

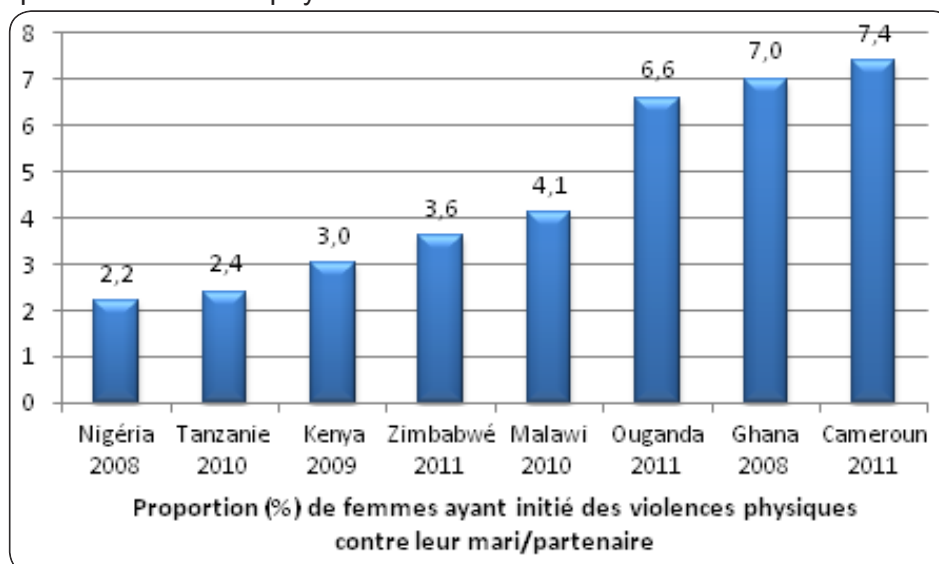
Graphique 8 : Proportion (%) de femmes ayant subi des violences physiques de la part de leur mari/partenaire selon le pays de résidence



Source : EDS

Il faut souligner que les femmes sont aussi auteurs des violences à l'égard de leur conjoint, et ce, quel que soit le pays, comme l'illustre le graphique 9. Au Cameroun, 7,4% de femmes ont déclaré avoir perpétré des actes de violences contre leur mari/partenaire.

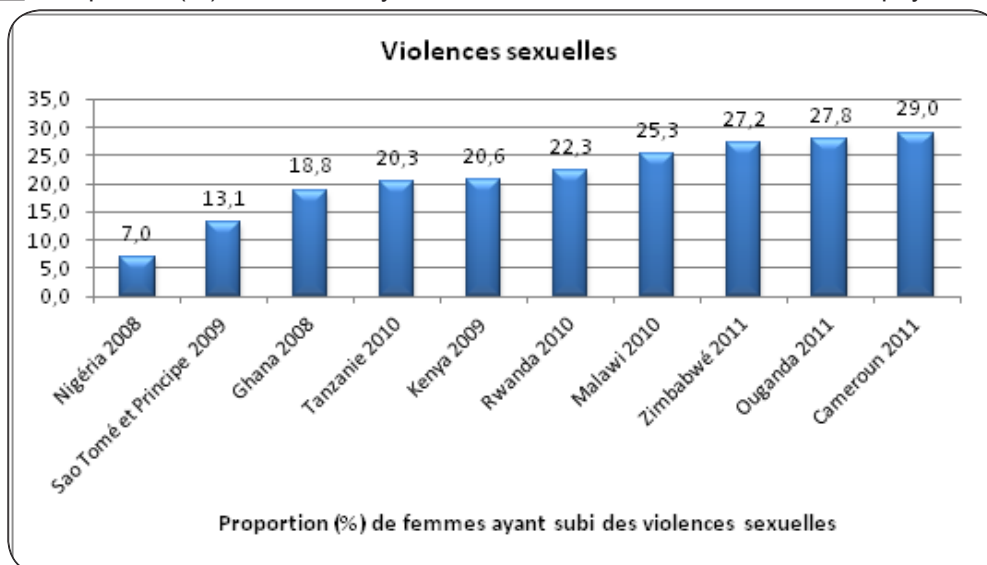
Graphique 9 : Proportion (%) de femmes ayant initié des violences physiques contre leur mari/partenaire selon le pays de résidence



Source : EDS

Au Cameroun, 29,0% des femmes déclarent avoir été victimes de violences sexuelles comme l'indique le graphique 10 ci-après.

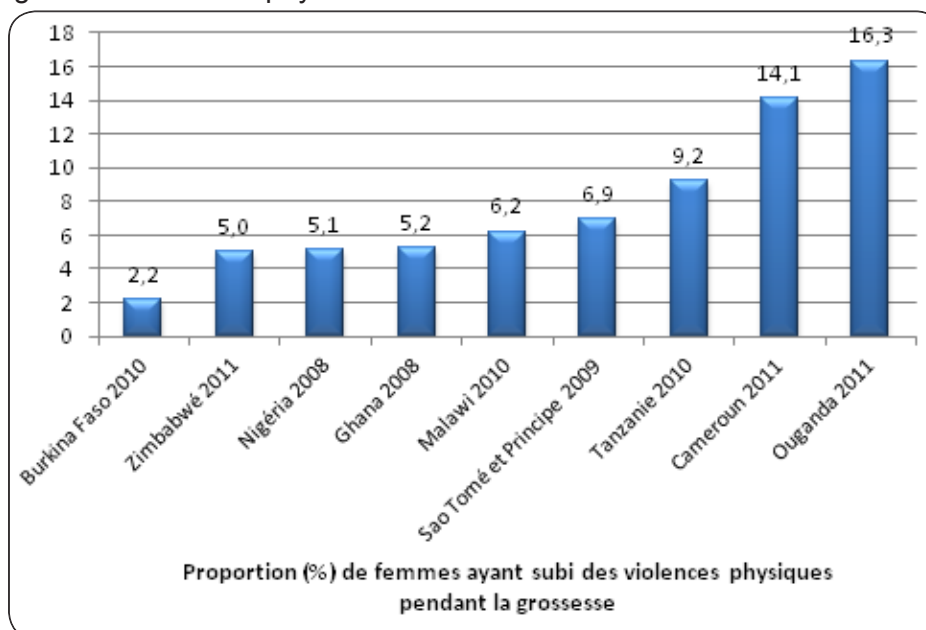
Graphique 10 : Proportion (%) de femmes ayant subi des violences sexuelles selon le pays de résidence



Source : EDS

Les violences subies par les femmes au cours de la grossesse sont assez répandues malgré les risques qu'elles représentent sur la santé de la mère et de l'enfant. Le graphique 11 montre l'importance du phénomène dans quelques pays de l'Afrique subsaharienne. Avec respectivement 14,1% et 16,3%, le Cameroun et l'Ouganda affichent les niveaux de prévalence les plus élevés.

Graphique 11 : Proportion (%) de femmes ayant subi des violences physiques pendant la grossesse selon le pays de résidence



Source : EDS

III. MANIFESTATIONS, CAUSES ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Les violences domestiques prennent plusieurs formes, aux multiples conséquences, néfastes aussi bien pour l'individu que pour la société.

3.1. Manifestations des violences domestiques

Appréhendée comme toutes formes de menace exercée dans le cadre de la vie familiale, la violence domestique se manifeste au sein des ménages. Plusieurs tentatives de catégorisation de ce phénomène ont été réalisées. Certains acteurs proposent une classification qui regroupe les violences physiques, les violences psychologiques et verbales, les violences sexuelles, les violences économiques, les violences symboliques, les violences structurelles ou institutionnelles, et les mariages précoces et/ou forcés.

L'EQVD réalisée en 2013 a permis d'identifier plusieurs formes de violences domestiques.

- **Violences physiques**

Elles se manifestent par des actes de brutalité à l'endroit d'un membre du ménage. Il s'agit particulièrement des coups de poing, des châtiments et sévices et des tortures corporelles infligées à la victime.

- **Violences psychologiques**

Elles se traduisent notamment par des actes d'agression verbale et morale et se manifestent par des insultes, des engueulades, le dénigrement, le mépris, des propos désobligeants ou le manque de respect. Ce type de violence peut aussi se manifester par le fait de ne plus adresser la parole au conjoint ou d'éviter tout contact avec celui-ci ou encore, par l'indifférence face au conjoint ou aux enfants. Cette forme de violence qui consiste à rejeter, à critiquer et à dénigrer tout ce que la victime réalise, vise à l'avilir ou à l'anéantir dans son amour propre.

- **Privations**

Les privations qui prennent la forme de violences domestiques s'observent lorsqu'il est refusé à un membre du ménage de jouir des avantages auxquels il a droit. Ces privations peuvent être appréhendées suivant plusieurs dimensions qui sont d'ordre économique ou humain.

Sur le plan économique, les violences par privation s'exercent davantage sur les femmes et les enfants. Ces violences se traduisent par exemple par le fait d'empêcher

à un membre du ménage de jouir des biens du ménage. Il peut aussi s'agir de l'interdiction à un membre du ménage d'accéder aux ressources indispensables à son épanouissement comme l'exercice d'une activité génératrice de revenus.

Sur le plan humain, la privation se reflète au travers des restrictions de liberté et de droits fondamentaux de tout être humain. Ce type de violence se traduit par des limitations imposées par le conjoint aux sorties ou par une instauration des permissions préalables. Une autre forme de privation concerne la privation sexuelle. Populairement appelée « tourne- dos », elle se traduit notamment par le refus de rapports sexuels avec son conjoint.

- **Abus sexuels**

Ils se traduisent notamment par des rapports sexuels contraints par la force. Ils peuvent s'exercer entre conjoints mais parfois envers d'autres membres du ménage. En effet, des cas d'inceste ont été évoqués lors des entretiens de groupe réalisés sur le terrain. Une intervenante d'Ebolowa déclare à ce sujet : *« beaucoup d'hommes veulent abuser de leur fille, [...] on dit que ce sont des pratiques mystiques. Certains hommes veulent entretenir des rapports sexuels avec leur fille avant de consentir à leur mariage ! Parfois, ils éconduisent même les prétendants »*.

- **Maltraitance**

La maltraitance consiste généralement à surcharger les enfants de travaux domestiques et champêtres et à leur infliger des sévices corporels. Elle intègre également la privation d'amour, l'interdiction de nourriture, de distraction et le non paiement de la scolarité.

- **Autres types de violences domestiques**

Le silence entretenu autour de certaines pratiques culturelles est de nature à masquer les rites de veuvage, le repassage des seins, l'excision, les scarifications, le mariage précoce et/ou forcé, les interdits alimentaires, etc. Il s'agit pourtant des pratiques qui, bien que de plus en plus contestées dans la société moderne, sont encore tolérées au sein de certaines communautés.

- ✓ Les rites de veuvage sont un ensemble de pratiques infligées au conjoint survivant. Si ces rites sont pratiqués aussi bien chez l'homme que chez la femme, le veuvage de la femme est de loin le plus contraignant car il s'agit d'un ensemble de violences physiques et psychologiques subies pendant les obsèques du conjoint et bien longtemps après.
- ✓ Le repassage des seins est une coutume qui consiste à l'aide d'une pierre, d'un bâton, d'une spatule, préalablement chauffés, à "masser" les seins naissants des jeunes filles en pleine croissance avec afin de freiner le développement de

leur poitrine. En freinant la poussée mammaire, l'on espère retarder la puberté en vue de soustraire les jeunes filles du regard des hommes et ainsi, reculer l'âge du premier rapport sexuel.

- ✓ L'excision est une pratique qui consiste à enlever une partie de l'appareil génital de la fille (en l'occurrence le clitoris). Malgré la sensibilisation des populations sur ses effets néfastes (infection, hémorragie, risque de contamination du VIH-Sida/IST, ...), la pratique fait de la résistance.
- ✓ Les scarifications : communément appelées balafres ou tatouages, cette pratique consiste à tracer des traits de toutes formes au visage à l'aide d'un outil tranchant lors des cérémonies d'initiation. Elles sont un signe identitaire, et sont pratiquées aussi bien chez les hommes et chez les femmes.
- ✓ Le mariage précoce et/ou forcé, dû aux pratiques socioculturelles, a des conséquences néfastes sur l'épanouissement de la jeune fille.
- ✓ Les interdits alimentaires : la plupart des coutumes interdisent aux femmes et aux enfants de consommer certains aliments pourtant très recommandés par les nutritionnistes tels les œufs, le poulet, le varan et certaines espèces de poisson. Aucune raison valable ne justifie ces interdits, qui, paradoxalement, se multiplient lorsque la femme est enceinte.
- ✓ La dot : de nos jours, la dot a perdu sa valeur symbolique et tend plutôt à "chosifier" la fille; elle varie selon les régions et même au sein d'une même localité. L'avis de la jeune fille n'est jamais pris en compte en ce qui concerne le montant à fixer. Dans certaines régions du pays où le montant de la dot est particulièrement élevé, la femme devient assujétie à son mari ou à sa belle famille.

3.2. Auteurs et victimes des violences domestiques

Les auteurs de violences domestiques sont généralement des membres de la famille en position de force physique, morale ou psychologique. Il s'agit principalement de :

- l'homme, qui, dans sa position d'époux, de père ou de chef de ménage, utilise ses attributs pour exercer des actes de violence ;
- la femme qui, dans son rôle de coépouse, de marâtre, de mère et parfois d'épouse, abuse de sa position pour perpétrer des actes de violence ;
- la belle famille et en particulier des belles mères qui, de par leur position de proximité parentale, exercent sur la belle fille ou le beau fils des violences qui peuvent être d'ordre moral ou physique.

Les victimes de violences domestiques sont, quant à elles, les femmes et davantage les enfants. Du point de vue des enfants, les actes de violences exercés dans la famille les affectent systématiquement, quel qu'en soit l'auteur. Les femmes quant à elles estiment qu'elles sont en général la cible privilégiée des violences exercées par

le conjoint/partenaire ou les membres de la belle famille. Les hommes subissent, eux aussi, des violences domestiques même si cet avis n'est pas partagé par l'ensemble de la gent masculine. Dans l'imaginaire populaire, l'homme est naturellement dans une position de domination physique par rapport à la femme, mais au regard des autres formes de violences, il peut souvent être en position de victime.

3.3. Causes des violences domestiques

La violence domestique est sous-tendue par plusieurs facteurs tant socioculturels qu'individuels et comportementaux. La violence conjugale représente une part importante des violences domestiques. Elle peut découler des valeurs d'inégalité transmises par la religion et ou véhiculées par les normes culturelles. En effet, la domination et le contrôle des hommes sur les femmes ont depuis longtemps été véhiculés dans les anciennes valeurs et croyances. Bien qu'aujourd'hui, les politiques et programmes tendent à promouvoir l'égalité, des résistances perdurent. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la violence domestique.

- **La belle-famille et en particulier la belle-mère:** selon certains panélistes, les belles-mères ont tendance à vouloir diligenter la vie de leur fils sans tenir compte de ce que peut ou peuvent penser leur(s) épouse(s). Elles prennent leur(s) bru(s) pour des personnes étrangères à la famille. Elles utilisent des stratagèmes pour s'imposer dans le ménage avec de la médisance ou par le biais des commérages ou de la diffamation. Le phénomène est plus accentué lorsque le fils est cool vis-à-vis de sa femme et prodigue envers la belle-famille.

Selon certains panélistes, dans certains ménages, la mère de la conjointe a tendance à comparer le standing de vie du ménage de sa fille à ceux d'autres ménages plus aisés. A titre d'exemple, elle peut juger que sa fille n'est pas assez bien habillée par son mari, que les enfants ne sont pas bien entretenus ou qu'ils ne fréquentent pas des écoles où l'on dispense des enseignements de bonne qualité, etc.

- **La structure familiale, et notamment les familles polygamiques et recomposées :** en polygamie, la cohabitation entre les épouses est difficile. En effet, les problèmes de jalousie, qui sont récurrents, s'amplifient lorsque l'époux exprime avec maladresse sa préférence pour une épouse par rapport aux autres. S'agissant du remariage, les enfants issus des premières noces subissent parfois la foudre des nouvelles épouses qui ont du mal à accepter leur présence au sein du ménage.
- **L'infidélité du conjoint :** du fait de l'influence de la culture occidentale, les femmes ayant un niveau d'instruction relativement élevé estiment que le caractère légal de la polygamie encourage les hommes, même en union, à nouer facilement et ouvertement des relations intimes avec d'autres femmes. Ce qui peut constituer une source de tensions dans le ménage. Le terme

« 2^{ème} bureau » désigne la ou les maîtresses qu'entretiennent les hommes mariés. C'est une infidélité du mari mais qui semble être tolérée par la société parce que généralement l'inconduite de l'homme est considérée comme un fait normal alors que du côté de la femme, cela peut entraîner répudiation ou divorce. Ce phénomène, qui prend une ampleur inquiétante, conduit parfois à l'abandon de la famille.

- **La pauvreté** : l'homme éprouve parfois des difficultés à satisfaire les besoins du ménage et notamment la ration alimentaire, l'habillement ou la scolarité des enfants. En pareilles circonstances, il peut être traité d' « irresponsable » par sa conjointe qui a du mal à s'adapter à la conjoncture ; d'où la récurrence des bagarres observées dans certaines ménages où sévit la pauvreté.
- **Le machisme** : il renvoie à la propension des hommes à vouloir absolument dominer leur(s) femme(s) sur tous les plans. Dans ce complexe qu'ils développent, les hommes veulent avoir un contrôle permanent et total sur les ressources du ménage. Il existe des cas où les hommes s'accaparent de la totalité du salaire de leur(s) conjointe(s). Une intervenante de Garoua a mentionné la situation qu'elle vit en ces termes : « *Le travail me sert tout simplement à sortir de la maison car c'est mon époux qui gère mon salaire. Il me fait comprendre que si je ne lui en laisse pas la gestion, je dois rentrer chez mes parents. A la fin de chaque mois, il m'accompagne à la banque. Je signe le chèque et c'est lui qui récupère tout l'argent en me faisant comprendre qu'il me rendra compte le moment venu, ce qu'il ne fait jamais* ».
- **Les médias** : ils seraient à l'origine des violences domestiques selon les hommes. En effet, pour eux, la prolifération des films érotiques et la diffusion des certains films occidentaux contribuent à la dépravation des mœurs des femmes et des filles, suite aux messages qu'ils véhiculent et qui sont peu adaptés à nos traditions. Par ailleurs, la société occidentale est une société de consommation et le niveau de vie y est élevé. Pour certains panélistes, les femmes et les enfants ont tendance à prendre ce mode de vie pour référence. En conséquence, ils exigent des chefs de famille des besoins dont la satisfaction n'est pas toujours à la portée des moyens à leur disposition. Les jeunes filles adoptent également des tenues vestimentaires qui ne sont pas toujours du goût de leurs parents. A ce sujet, un panéliste de Maroua déclare : « *de nos jours, la télévision fait la promotion des valeurs culturelles occidentales car nos femmes et nos enfants imitent aveuglement ce qu'elles suivent dans les feuilletons qu'elle diffuse à répétition !* ».
- **Le complexe d'infériorité ou de supériorité de l'homme vis-à-vis de la femme**: à ce sujet, une panéliste de Garoua révèle ce qui suit : « *il y a aussi le problème de « complexe ». Pour mon cas, mon mari a le niveau du secondaire 1^{er} cycle, et moi j'ai une licence en droit privé. Il est tellement complexé que je me demande s'il l'ignorait lorsque nous nous sommes connus. Je pense que c'est un problème parce qu'il ne cesse d'évoquer mes diplômes sur un ton moqueur, à chaque fois que nous avons des points de vue divergents sur*

un sujet. Quelle que soit la force des arguments que je développe pour le convaincre, il m'oppose toujours les arguments de la force pour finalement conclure que la femme ne comprend rien ».

- **La dot « bon marché »** : certaines femmes, l'ont relevé comme une cause de violence domestique. En effet, elles pensent que le coût de la dot relativement faible, notamment dans les régions septentrionales, justifie le peu de considération que les hommes accordent aux femmes, sachant qu'ils peuvent en changer ou en prendre à volonté.
- **La jalousie excessive** : elle a été évoquée par les femmes comme une des principales causes de violence. Pour elles, les hommes sont particulièrement possessifs et jaloux.
- **Les mariages interethniques ou interreligieux** : selon certains panélistes, même quand le mariage est consommé, les différentes familles des conjoints posent des actes ayant pour seule finalité de détruire l'union de deux personnes issues d'ethnies ou de communautés différentes.
- **L'infertilité du couple** : elle peut être la source de violences dans certains ménages. Du fait du poids de certaines traditions, le mal-être de l'homme rejaillit généralement sur la femme qu'il accuse d'être infertile. Une panéliste de Bafoussam dit à cet effet : *« Quand vous n'avez pas d'enfants, il te dit que c'est ta faute, ignorant qu'il peut lui-même être à l'origine du problème. Si vous partez à l'hôpital et qu'il est confirmé que le problème vient de lui, il conteste les résultats du test d'infertilité »*.
- **Le manque de personnalité, l'entourage et l'environnement socioprofessionnel** : le manque de personnalité constitue également une source de violence dans certains ménages. Selon les femmes, certains collègues et amis ont parfois une influence négative sur les maris. Une panéliste de Douala déclare à ce sujet : *« Nous vivions au camp militaire et je n'avais aucun problème avec mon mari. Un jour l'un de ses chefs s'est moqué de lui publiquement en lui disant qu'il ne faisait que tourner autour de moi comme un "chien de garde". Il en a eu honte et il fallait désormais qu'il prouve aux autres qu'il pouvait avoir des maîtresses. Depuis qu'il a pris ce mauvais chemin, il ne parvient plus à assumer ses responsabilités à la maison »*.
- **L'homosexualité** : elle est également la cause de violences domestiques. Ce sujet tabou est difficilement évoqué par les femmes dont le mari est homosexuel. Les propos d'une panéliste de Yaoundé sont assez édifiants à ce propos : *« Mon mari m'a abandonné pour aller vivre avec un autre homme. Ce dernier le menaçait au téléphone quand il était à la maison avec moi »*.
- **Les pratiques culturelles** : au Cameroun, les femmes et les filles sont soumises à plusieurs pratiques traditionnelles néfastes à leur santé et à leur développement économique, social et culturel.
- **L'addiction** : elle peut concerner la cigarette, l'alcool, la drogue, et les jeux de hasard (PMUC, loterie, etc.).

D'autres causes de violences sont également ressorties des entretiens de l'EQVD à savoir :

- la décision unilatérale d'adopter une méthode irréversible de contraception ;
- la défaillance sexuelle ;
- l'abstinence sexuelle unilatérale.

3.4. Conséquences des violences domestiques

Les conséquences des violences domestiques sont de plusieurs ordres. Elles entraînent des répercussions aussi bien physiques que psychologiques et leur impact sur la structure économique et sociale des ménages est réel.

3.4.1. Conséquences sur le plan sanitaire

Les répercussions physiques se rapportent aux traumatismes et autres lésions physiques. Les traumatismes se traduisent par des chocs moraux ou psychologiques qui peuvent se manifester par des troubles émotionnels (stress, manque d'assurance ou de confiance en soi, peur, sentiment de culpabilité, angoisse, etc.). Sur le plan physique, les bastonnades et/ou les bagarres consécutives aux violences domestiques aboutissent fréquemment à des accidents corporels : des blessures, des fractures, des tuméfactions ou des handicaps (paralysie) en résultent. Une panéliste a déclaré à ce sujet : *"Mon voisin a cassé le bras de son épouse avec un bâton"*. La santé des victimes se dégrade suite aux dépressions nerveuses et autres pathologies qui peuvent également conduire à des tentatives de suicide ou à des décès. Chez les femmes enceintes, la violence peut avoir des conséquences à court et long terme sur la santé du fœtus ou de l'enfant : avortements, naissances prématurées et malformations congénitales s'en suivent.

3.4.2. Conséquences économiques

Les violences domestiques peuvent être à l'origine du dénuement et de la pauvreté qui se manifeste par l'avènement ou l'exacerbation de la misère, de la famine, des souffrances, des incertitudes, etc. En effet, les dégâts collatéraux de la violence (destruction des biens, traumatismes physiques, ...) entraînent des pertes non négligeables et des dépenses importantes. En outre, le montage et le suivi des dossiers médicaux administratifs et/ou judiciaires y relatifs occasionnent également des dépenses, des pertes de temps considérables (temps passé lors des multiples convocations au service social, à l'hôpital, à la justice) qui, à coup sûr, entraînent le ralentissement de l'activité des membres du ménage.

3.4.3. Conséquences sociales

L'impact des violences se traduit le plus souvent par la déstabilisation du noyau familial. Cela se manifeste par des séparations (abandons de foyer, fuites, fugues...), une déstructuration ou une fragilisation des liens familiaux, une désaffection ou une perte de confiance entre conjoints et un développement des égoïsmes. Il peut en résulter des comportements déviants tels que l'infidélité. Une panéliste de Bertoua déclare à ce sujet : « *la violence peut pousser la femme à commettre des bêtises. Lorsqu'on mène une vie paisible avec son mari, il n'y a pas de raison qu'on pense à le tromper. Mais dès lors que le désordre s'installe, tout peut arriver* ».

S'agissant des enfants, lorsqu'ils sont abandonnés à eux-mêmes, ils sont exposés à de multiples dérives telles que les échecs et/ou les abandons scolaires, la délinquance juvénile, la débauche (sexualité précoce, prostitution) qui peut conduire au viol, aux grossesses précoces, à l'entrée précoce en activité, à l'alcoolisme, au tabagisme, à l'usage de la drogue, etc. Par ailleurs, ces enfants arrivent parfois à développer des sentiments radicaux d'animosité vis-à-vis de leurs parents et même de la société toute entière : révolte, haine, mutisme, injures, violences physiques... sont leur lot quotidien. A plus ou moins long terme, ils finissent par se sentir rejetés de la société. Ils développent dès lors des instincts de cynisme, voire de violence. Ils sont moins sensibles à la souffrance des autres et sont plus enclins à la criminalité : vol, viol et homicide. Ils ruminent au fond d'eux un désir de vengeance et développent un esprit de révolte (refus de se laisser approcher par leurs parents ou leur tuteur, désir de changer d'identité,...). Certains enfants fuient ce climat délétère pour se réfugier dans la rue.

Sous un angle opposé, les enfants qui vivent la maltraitance nourrissent en eux un profond désir d'affirmation de soi ou de réussite sociale, ce qui passe par un souci permanent de bénéficier d'une éducation de qualité.

IV. MESURES DE LUTTE, PREVENTION ET PROTECTION

Il s'agit principalement des mesures de prévention, de protection et de prise en charge des victimes de violences domestiques, existantes ou à mettre en place aussi bien par l'Etat que par les autres maillons de la société. La stratégie à adopter, qui se veut par conséquent inclusive, doit s'attaquer aux causes structurelles des violences domestiques tout en fournissant des services adéquats et durables. Plusieurs mesures ont été mises en place au Cameroun pour lutter contre les violences domestiques bien que leurs résultats tardent à être perceptibles.

4.1. Mesures existantes de lutte contre les violences domestiques

Le Cameroun affirme, dans le préambule de sa Constitution, son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées. C'est ainsi qu'en 1994, le Cameroun a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

4.1.1. Au plan institutionnel

Au plan institutionnel, le Gouvernement camerounais a entrepris de mener des actions multiformes dans le but d'améliorer le statut de la femme. C'est ainsi que sont créés des mécanismes institutionnels nationaux de formulation et de mise en œuvre des politiques et programmes visant la promotion du statut et des conditions de vie des femmes. On peut ainsi citer chronologiquement :

- le Bureau de promotion de la femme créé en 1968 au Ministère de la Santé ;
- le Bureau de promotion de la femme créé en 1975 au Ministère des Affaires Sociales ;
- le Ministère de la Condition Féminine créé en février 1984 ;
- le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine créé en 1989 ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille créé en 2004.

Il est à noter que, au niveau local, les missions assignées au *Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille* sont relayées par les services déconcentrés que sont les délégations régionales, départementales et d'arrondissement afin de rapprocher les structures d'encadrement des populations (centres d'écoute et d'accompagnement, centres de promotion de la femme et de la famille...).

En plus des institutions sus-citées, de nombreuses organisations internationales (bilatérales et multilatérales) et nationales, y compris la société civile, œuvrent aux côtés du Gouvernement, pour développer des programmes d'action en faveur de la promotion de la femme camerounaise et de sa participation, avec les mêmes chances que l'homme, au processus de développement. On peut citer entre autres :

- les Organisations Internationales du Système des Nations Unies : UNIFEM, UNFPA, UNICEF, OMS, UNESCO, PNUD, ONUSIDA.
- Les ONG nationales : Fondation Chantal BIYA ; Synergies Africaines contre le Sida et les souffrances ; Association de Lutte Contre les Violences faites aux Femmes (ALVF) ; Association Camerounaise des Femmes Juristes (ACAFEJ) ; Cameroon National Association For Family Welfare (CAMNAFAW).

4.1.2. Au plan juridique

Au plan juridique, il existe des dispositions légales dans le Code Pénal qui visent à assurer la protection de la femme et de la jeune fille contre les violences dont elles pourraient être victimes.

Malgré le cadre institutionnel mis en place et en dépit de toutes ces dispositions légales, les femmes continuent de subir au quotidien des violences de toutes sortes, résultant les unes des normes et valeurs socioculturelles et traditionnelles, les autres des pratiques comportementales déviantes et du non recours aux services sociaux.

4.2. Mesures de prévention des violences domestiques et de protection des victimes

De nombreuses mesures de prévention des violences domestiques et de protection des victimes peuvent être prises à l'échelle individuelle, familiale, communautaire et étatique.

4.2.1. Mesures de prévention des violences domestiques

Les mesures de prévention des violences domestiques concernent toutes les couches de la société. Elles interpellent aussi bien les individus, la famille, la communauté que l'Etat.

4.2.1.1. Au niveau individuel

Pour prévenir les violences domestiques au niveau individuel, il est important de se départir de mauvais comportements tels que l'alcoolisme. La connaissance mutuelle des conjoints avant tout engagement à mener une vie en couple, de même que la culture de la foi en Dieu, le dialogue entre les époux, la recherche de l'entente et de l'harmonie au sein du couple, l'instauration du dialogue dans le ménage sont de nature à favoriser une certaine harmonie au sein du couple et à limiter les violences conjugales. Le recours aux services sociaux (cellule d'écoute du MINPROFF) et de sécurité (police, gendarmerie) a été reconnu par tous comme nécessaire pour protéger les victimes.

4.2.1.2. Au niveau familial et communautaire

Au niveau familial et communautaire, l'éducation et l'exercice d'une activité génératrice de revenus sont indispensables pour la prévention des violences domestiques dans les ménages. Il faut privilégier le plus possible le recours à la loi et aux autres structures sociales appropriées pour résoudre les cas de conflits persistants qui surviennent dans les ménages. Au plan familial et communautaire, certains panélistes ont souligné l'importance des assises familiales, qui peuvent contribuer à appeser les tensions qui auraient pu dégénérer.

4.2.1.3. Au niveau de l'Etat

Au niveau de l'Etat, diverses mesures ont été répertoriées. Ces mesures vont de l'éducation, de la lutte contre la pauvreté et le chômage à l'égalité juridique entre l'homme et la femme, en passant par l'organisation des campagnes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) et des campagnes de Communication pour un Changement de Comportement (CCC), et par la vulgarisation de l'accès au service social. L'autonomisation de la femme et le renforcement des capacités des structures d'encadrement (former davantage de ressources humaines et vulgariser les centres d'accueil et d'écoute) constituent aussi une piste de solution évoquée par les femmes pour réduire l'ampleur des violences domestiques.

4.2.2. Mesures de protection des victimes ou de toute autre personne exposée aux violences domestiques

En matière de protection des victimes des violences domestiques, les mesures préconisées interpellent d'abord l'Etat. Elles portent sur la nécessité de renforcer les activités des services sociaux ; l'éducation des femmes à dénoncer les actes violences conjugales ; le renforcement des lois en matière de répression de la violence conjugale ; la mise en place des mesures de soutien à la création d'emplois ; l'augmentation des services sociaux et la construction des maisons d'accueil pour les victimes.

Dans le même sens, le recours aux psychologues, la sanction des auteurs des violences domestiques par une stricte application de la législation en vigueur sont de nature à dissuader les auteurs des actes de violence et à protéger les victimes. L'on peut aussi penser à la vulgarisation de certains codes régissant la vie sociale, en l'occurrence le Code Civil, le Code Pénal, le Code de la Famille ; à la multiplication des centres d'écoute, d'accompagnement et de conseil.

CONCLUSION

Les violences domestiques, à tous points de vue, révèlent des réalités insoupçonnées aux conséquences néfastes sur les victimes, les familles et la société dans son ensemble. Elles revêtent plusieurs formes : physiques, psychologiques, verbales, économiques, sexuelles, etc..

Les violences domestiques peuvent être exercées par tout membre de la famille, indépendamment du sexe et de l'âge. Toutefois, les opinions sur ce phénomène convergent vers l'idée selon laquelle les principaux auteurs sont des hommes, même si certaines formes de violence sont le fait des femmes. Les femmes et les enfants sont les principales victimes des violences domestiques.

Le fait de vivre en milieu urbain ou d'avoir un niveau d'instruction élevé ne contribue pas, comme on pourrait l'imaginer, à limiter les actes de violence. Certaines considérations socioculturelles encourageant les exclusions ou les restrictions fondées sur le sexe constituent des facteurs aggravants du phénomène.

Les violences domestiques trouvent leur origine dans la pauvreté et le chômage, l'intolérance, les ingérences de la belle-famille dans la vie du couple, certaines pratiques matrimoniales (polygamie ou remariage), le complexe des hommes vis-à-vis des femmes, les médias, le machisme, les mariages interethniques ou interreligieux, l'infécondité du couple, le manque de personnalité, l'environnement et le milieu socioprofessionnel, l'homosexualité et les addictions (alcool, stupéfiants, jeux de hasard).

Certes, certaines formes de violences domestiques trouvent leur fondement dans la persistance des pratiques culturelles telles que les rites de veuvage, le repassage des seins ou les Mutilations Génitales Féminines (MGF) que la société moderne a de plus en plus du mal à tolérer de nos jours. Cependant, il est important de relever que la même société est responsable de certains modèles qui marquent fortement notre temps et qui sont de nature à perpétuer les actes de violence.

Les conséquences des violences domestiques sont de plusieurs ordres. Les violences domestiques peuvent conduire à des lésions traumatiques, à des homicides, à des atteintes psychologiques, à des dislocations de familles, à l'accentuation du phénomène des enfants de la rue, à la délinquance juvénile. Face à ce phénomène, plusieurs mesures de prévention ont été proposées et interpellent aussi bien l'individu, la famille, la communauté que l'Etat.

Sur le plan individuel, les mesures préconisées pour protéger les victimes sont : la lutte contre l'alcoolisme ; l'instauration du dialogue entre les époux et le recours aux services sociaux et de sécurité (police, gendarmerie). Aux jeunes, la mesure préconisée porte

sur la connaissance mutuelle des futurs conjoints avant tout engagement à s'unir pour une vie en couple.

Au plan familial et communautaire, les mesures envisagées ont trait à la mise à contribution des familles à travers des rencontres et la tenue des assises familiales pour la réconciliation.

Au niveau étatique, les mesures suggérées pour protéger les victimes portent sur l'intensification de la lutte contre la pauvreté et le chômage par la mise en place des mesures de soutien à la création d'emplois décents, l'organisation des campagnes d'IEC/CCC, la vulgarisation de l'accès aux services sociaux, la garantie de l'égalité juridique entre l'homme et la femme et la vulgarisation des centres d'accueil et d'écoute pour les victimes.

En raison de leur caractère parfois avilissant, les rites de veuvage, le repassage des seins et les MGF nécessitent d'être juridiquement encadrés par l'élaboration de textes et la mise en place de stratégies concertées avec les communautés concernées.

En matière de protection et de prise en charge des victimes, le Gouvernement devrait mettre l'accent sur l'éducation des femmes en vue de les inciter à dénoncer les actes de violence sous toutes ses formes. Il devrait aussi appliquer les lois en matière de répression de la violence conjugale, multiplier les services sociaux et construire des centres d'accueil pour les victimes.

L'Enquête Qualitative sur les Violences Domestiques menée par le BUCREP a certes permis de recueillir des opinions diversifiées sur ce sujet, contrairement à la plupart des enquêtes qui visent beaucoup plus l'élaboration des indicateurs quantitatifs qui mesurent l'ampleur du phénomène. Cependant, certains aspects des violences domestiques tels que le repassage des seins, les rituels de veuvage ou l'excision n'ont pas été abordés de manière spécifique dans le cadre de la présente étude. Partant de cette expérience et des leçons tirées, il serait opportun de mener une enquête qui aborderait de manière plus approfondie ces autres aspects du phénomène des violences domestiques.

BIBLIOGRAPHIE

1. **BUCREP** (2011). *Activités économiques de la population*, 3^{ème} RGPH 2005, Vol. II : Analyses thématiques, Tome 3, Yaoundé, 115p
2. **BUCREP** (2011). *Natalité et Fécondité*, 3^{ème} RGPH 2005, Vol. II : Analyses thématiques, Tome 7, Yaoundé, 81p
3. **BUCREP** (2011). *Situation sociale et économique des enfants et des jeunes*, 3^{ème} RGPH 2005, Vol. II : Analyses thématiques, Tome 10, Yaoundé, 202p.
4. **BUCREP** (2011). *Situation socioéconomique des femmes*, 3^{ème} RGPH 2005, Vol. II : Analyses thématiques, Tome 11, Yaoundé, 176p.
5. **BUCREP** (2012). *Rapport National sur l'état de la population Edition 2011: Enjeux et défis d'une population de 20 millions d'habitants au Cameroun en 2011*, Yaoundé, 91p.
6. **BUCREP** (2013). *Plaquette de la Journée Internationale de la Femme : " Elimination et prévention de toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles "*. 12p
7. **BUCREP** (2013). *Plaquette de l'EQVD : " Violences faites aux femmes et aux jeunes filles au Cameroun : Défis et Perspectives "*. 18p
8. **Greaves L. et Hankivsky, O.** (1995). *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women*, London (Ontario), Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 2p.
9. **Institut National de la Statistique** (2004). *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Rapport principal*, Macro International, Yaoundé, 376p.
10. **Institut National de la Statistique** (2011). *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Rapport principal*, Macro International, Yaoundé, 546p.
11. **International Rescue Committee** (2012). *Je ne veux pas mourir avant mon heure : Les violences domestiques en Afrique de l'Ouest*, New York.
12. **Laurence, L., et Spalter-Roth, R.** (1996). *Measuring the costs of domestic violence against women and the cost-effectiveness of interventions: An initial assessment and proposals for further research*, Washington, D.C., Institute for Women's Policy Research
13. **UNICEF** (2000) : *La violence domestique à l'égard des femmes et des filles, Innocenti Digest*, (n°6), Florence, 30p.
14. **UNICEF** (2006). *Derrière les portes closes (L'impact de la violence domestique sur les enfants)* Traduction conjointe du rapport rédigé par Body Shop International, 10 p.

ANNEXE :

**STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE DE LA
POPULATION DU CAMEROUN EN 2013**

Tableau 1 : Répartition de la population du CAMEROUN par région selon le sexe en 2013

Région	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Adamaoua	561 117	570 861	1 131 978
Centre	1 961 572	1 958 256	3 919 828
Est	410 782	413 422	824 204
Extrême-Nord	1 873 878	1 929 260	3 803 138
Littoral	1 592 475	1 581 962	3 174 437
Nord	1 144 435	1 166 744	2 311 179
Nord-Ouest	909 933	990 614	1 900 547
Ouest	872 400	992 994	1 865 3 94
Sud	369 691	361 408	731 099
Sud-Ouest	749 620	731 813	1 481 433
CAMEROUN	10 445 903	10 697 334	21 143 237

Tableau.2 : Répartition de la population du CAMEROUN
par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	405 613	399 057	804 670
1 an	372 294	360 852	733 146
2 ans	352 601	344 935	697 536
3 ans	340 415	331 234	671 649
4 ans	327 482	318 846	646 328
0-4 ans	1 798 405	1 754 924	3 553 329
5 ans	319 606	310 799	630 405
6 ans	313 985	305 153	619 138
7 ans	300 306	291 614	591 920
8 ans	295 661	285 186	580 847
9 ans	278 998	267 490	546 488
5-9 ans	1 508 556	1 460 242	2 968 798
10 ans	276 667	263 564	540 231
11 ans	267 223	253 628	520 851
12 ans	261 760	249 039	510 799
13 ans	255 245	243 560	498 805
14 ans	253 262	245 516	498 778
10-14 ans	1 314 157	1 255 307	2 569 464
15 ans	246 746	244 180	490 926
16 ans	244 054	247 198	491 252
17 ans	235 593	242 771	478 364
18 ans	230 521	252 589	483 110
19 ans	219 964	243 834	463 798
15-19 ans	1 176 878	1 230 572	2 407 450
20 ans	212 000	239 916	451 916
21 ans	198 565	226 420	424 985

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	187 745	215 662	403 407
23 ans	179 802	208 560	388 362
24 ans	172 739	202 157	374 896
20-24 ans	950 851	1 092 715	2 043 566
25 ans	165 901	192 291	358 192
26 ans	159 308	184 640	343 948
27 ans	156 166	178 422	334 588
28 ans	156 086	175 100	331 186
29 ans	149 442	164 469	313 911
25-29 ans	786 903	894 922	1 681 825
30 ans	144 368	156 819	301 187
31 ans	136 528	145 125	281 653
32 ans	128 972	136 537	265 509
33 ans	118 437	120 441	238 878
34 ans	114 869	117 806	232 675
30-34 ans	643 174	676 728	1 319 902
35 ans	107 813	110 836	218 649
36 ans	103 000	107 660	210 660
37 ans	101 076	106 188	207 264
38 ans	97 301	106 008	203 309
39 ans	93 849	101 336	195 185
35-39 ans	503 039	532 028	1 035 067
40 ans	92 244	98 635	190 879
41 ans	89 329	93 856	183 185
42 ans	85 211	89 196	174 407
43 ans	78 810	77 176	155 986
44 ans	76 979	75 311	152 290
40-44 ans	422 573	434 174	856 747

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
45 ans	73 770	72 095	145 865
46 ans	71 171	69 834	141 005
47 ans	71 026	69 957	140 983
48 ans	67 600	69 699	137 299
49 ans	65 395	67 161	132 556
45-49 ans	348 962	348 746	697 708
50 ans	62 653	64 148	126 801
51 ans	60 501	61 189	121 690
52 ans	57 459	57 454	114 913
53 ans	48 731	44 153	92 884
54 ans	46 983	42 122	89 105
50-54 ans	276 327	269 066	545 393
55 ans	44 204	39 461	83 665
56 ans	41 038	36 761	77 799
57 ans	39 391	35 357	74 748
58 ans	41 575	41 309	82 884
59 ans	39 022	39 209	78 231
55-59 ans	205 230	192 097	397 327
60 ans	36 886	37 679	74 565
61 ans	35 856	36 978	72 834
62 ans	34 170	35 594	69 764
63 ans	27 812	27 537	55 349
64 ans	26 974	27 162	54 136
60-64 ans	161 698	164 950	326 648
65 ans	28 144	28 677	56 821
66 ans	26 515	27 648	54 163
67 ans	26 130	27 778	53 908

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
68 ans	27 107	30 137	57 244
69 ans	25 339	28 672	54 011
65-69 ans	133 235	142 912	276 147
70 ans	23 713	27 241	50 954
71 ans	22 615	25 744	48 359
72 ans	20 962	23 811	44 773
73 ans	15 171	15 935	31 106
74 ans	14 429	15 060	29 489
70-74 ans	96 890	107 791	204 681
75 ans	13 076	13 486	26 562
76 ans	11 825	12 460	24 285
77 ans	11 183	12 128	23 311
78 ans	10 462	12 041	22 503
79 ans	9 588	11 333	20 921
75-79 ans	56 134	61 448	117 582
80 ans	8 853	10 820	19 673
81 ans	7 959	9 940	17 899
82 ans	7 440	9 443	16 883
83 ans	4 278	4 880	9 158
84 ans	3 868	4 493	8 361
80-84 ans	32 398	39 576	71 974
85 ans et +	30 493	39 136	69 629
CAMEROUN	10 445 903	10 697 334	21 143 237

Tableau.3 : Répartition de la population de la région de l'ADAMAOUA par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	23 126	23 169	46 295
1 an	20 541	20 133	40 674
2 ans	20 220	20 206	40 426
3 ans	19 575	19 482	39 057
4 ans	19 197	19 030	38 227
0-4 ans	102 659	102 020	204 679
5 ans	18 959	18 691	37 650
6 ans	19 031	18 810	37 841
7 ans	17 984	17 636	35 620
8 ans	18 074	17 498	35 572
9 ans	16 715	16 139	32 854
5-9 ans	90 763	88 774	179 537
10 ans	16 422	15 687	32 109
11 ans	15 455	14 716	30 171
12 ans	15 247	14 544	29 791
13 ans	14 367	13 722	28 089
14 ans	14 203	13 847	28 050
10-14 ans	75 694	72 516	148 210
15 ans	13 507	13 527	27 034
16 ans	13 264	13 729	26 993
17 ans	12 326	13 073	25 399
18 ans	12 242	14 067	26 309
19 ans	11 519	13 284	24 803
15-19 ans	62 858	67 680	130 538
20 ans	11 113	12 965	24 078
21 ans	10 138	11 639	21 777

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	9 638	11 002	20 640
23 ans	8 951	10 306	19 257
24 ans	8 574	9 980	18 554
20-24 ans	48 414	55 892	104 306
25 ans	8 057	9 323	17 380
26 ans	7 759	9 099	16 858
27 ans	7 542	8 746	16 288
28 ans	7 544	8 828	16 372
29 ans	7 167	8 364	15 531
25-29 ans	38 069	44 360	82 429
30 ans	6 868	7 947	14 815
31 ans	6 330	7 167	13 497
32 ans	5 992	6 844	12 836
33 ans	5 387	5 735	11 122
34 ans	5 302	5 601	10 903
30-34 ans	29 879	33 294	63 173
35 ans	4 990	5 283	10 273
36 ans	4 824	5 264	10 088
37 ans	4 759	5 172	9 931
38 ans	4 704	5 275	9 979
39 ans	4 595	5 083	9 678
35-39 ans	23 872	26 077	49 949
40 ans	4 598	4 958	9 556
41 ans	4 445	4 650	9 095
42 ans	4 288	4 476	8 764
43 ans	3 903	3 575	7 478
44 ans	3 760	3 457	7 217

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	20 994	21 116	42 110
45 ans	3 567	3 268	6 835
46 ans	3 450	3 153	6 603
47 ans	3 390	3 085	6 475
48 ans	3 188	3 100	6 288
49 ans	3 080	2 984	6 064
45-49 ans	16 675	15 590	32 265
50 ans	2 975	2 846	5 821
51 ans	2 879	2 693	5 572
52 ans	2 780	2 587	5 367
53 ans	2 256	1 721	3 977
54 ans	2 239	1 674	3 913
50-54 ans	13 129	11 521	24 650
55 ans	2 146	1 601	3 747
56 ans	2 034	1 536	3 570
57 ans	1 966	1 486	3 452
58 ans	2 180	1 881	4 061
59 ans	2 063	1 785	3 848
55-59 ans	10 389	8 289	18 678
60 ans	1 949	1 708	3 657
61 ans	1 892	1 690	3 582
62 ans	1 842	1 645	3 487
63 ans	1 361	1 035	2 396
64 ans	1 320	1 004	2 324
60-64 ans	8 364	7 082	15 446
65 ans	1 384	1 028	2 412
66 ans	1 305	972	2 277

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	1 258	937	2 195
68 ans	1 470	1 210	2 680
69 ans	1 385	1 164	2 549
65-69 ans	6 802	5 311	12 113
70 ans	1 307	1 125	2 432
71 ans	1 264	1 080	2 344
72 ans	1 225	1 051	2 276
73 ans	795	543	1 338
74 ans	773	531	1 304
70-74 ans	5 364	4 330	9 694
75 ans	713	491	1 204
76 ans	668	473	1 141
77 ans	621	462	1 083
78 ans	644	611	1 255
79 ans	592	587	1 179
75-79 ans	3 238	2 624	5 862
80 ans	556	580	1 136
81 ans	506	553	1 059
82 ans	486	540	1 026
83 ans	242	222	464
84 ans	229	214	443
80-84 ans	2 019	2 109	4 128
85 ans et +	1 935	2 276	4 211
ADAMAOUA	561 117	570 861	1 131 978

Tableau.4 : Répartition de la population de la région du
CENTRE par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	74 264	73 954	148 218
1 an	66 787	64 914	131 701
2 ans	60 575	59 451	120 026
3 ans	56 956	55 429	112 385
4 ans	53 024	51 710	104 734
0-4 ans	311 606	305 458	617 064
5 ans	51 250	49 889	101 139
6 ans	49 007	47 673	96 680
7 ans	47 475	46 397	93 872
8 ans	45 437	44 513	89 950
9 ans	44 243	43 183	87 426
5-9 ans	237 412	231 655	469 067
10 ans	43 397	42 563	85 960
11 ans	43 380	42 856	86 236
12 ans	42 520	42 246	84 766
13 ans	42 990	43 045	86 035
14 ans	42 743	43 445	86 188
10-14 ans	215 030	214 155	429 185
15 ans	43 897	45 160	89 057
16 ans	44 182	45 574	89 756
17 ans	45 148	46 976	92 124
18 ans	45 277	47 570	92 847
19 ans	45 452	47 928	93 380
15-19 ans	223 956	233 208	457 164
20 ans	45 337	47 838	93 175
21 ans	45 033	47 813	92 846

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	43 067	45 489	88 556
23 ans	42 378	44 420	86 798
24 ans	40 736	42 478	83 214
20-24 ans	216 551	228 038	444 589
25 ans	39 277	40 282	79 559
26 ans	37 053	37 162	74 215
27 ans	36 232	35 876	72 108
28 ans	35 138	33 575	68 713
29 ans	33 410	31 294	64 704
25-29 ans	181 110	178 189	359 299
30 ans	31 767	29 485	61 252
31 ans	30 212	27 972	58 184
32 ans	28 149	25 701	53 850
33 ans	26 304	24 113	50 417
34 ans	25 069	23 141	48 210
30-34 ans	141 501	130 412	271 913
35 ans	23 483	21 805	45 288
36 ans	22 096	20 534	42 630
37 ans	21 629	20 317	41 946
38 ans	20 308	19 206	39 514
39 ans	19 736	18 485	38 221
35-39 ans	107 252	100 347	207 599
40 ans	19 382	18 004	37 386
41 ans	18 827	17 421	36 248
42 ans	17 973	16 530	34 503
43 ans	17 055	15 865	32 920
44 ans	16 567	15 455	32 022

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	89 804	83 275	173 079
45 ans	15 731	14 853	30 584
46 ans	15 006	14 260	29 266
47 ans	14 824	14 179	29 003
48 ans	13 676	13 238	26 914
49 ans	13 007	12 580	25 587
45-49 ans	72 244	69 110	141 354
50 ans	12 359	11 820	24 179
51 ans	11 731	11 145	22 876
52 ans	10 802	10 123	20 925
53 ans	9 588	9 009	18 597
54 ans	8 913	8 318	17 231
50-54 ans	53 393	50 415	103 808
55 ans	8 090	7 677	15 767
56 ans	7 304	6 938	14 242
57 ans	6 825	6 531	13 356
58 ans	6 570	6 657	13 227
59 ans	6 119	6 272	12 391
55-59 ans	34 908	34 075	68 983
60 ans	5 779	5 897	11 676
61 ans	5 627	5 848	11 475
62 ans	5 308	5 610	10 918
63 ans	4 846	5 322	10 168
64 ans	4 687	5 267	9 954
60-64 ans	26 247	27 944	54 191
65 ans	4 797	5 615	10 412
66 ans	4 478	5 405	9 883

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	4 418	5 459	9 877
68 ans	4 157	5 472	9 629
69 ans	3 735	5 102	8 837
65-69 ans	21 585	27 053	48 638
70 ans	3 446	4 782	8 228
71 ans	3 210	4 446	7 656
72 ans	2 859	3 963	6 822
73 ans	2 490	3 326	5 816
74 ans	2 313	3 105	5 418
70-74 ans	14 318	19 622	33 940
75 ans	2 045	2 755	4 800
76 ans	1 712	2 456	4 168
77 ans	1 543	2 329	3 872
78 ans	1 262	2 054	3 316
79 ans	1 123	1 895	3 018
75-79 ans	7 685	11 489	19 174
80 ans	980	1 748	2 728
81 ans	857	1 552	2 409
82 ans	758	1 453	2 211
83 ans	584	978	1 562
84 ans	500	872	1 372
80-84 ans	3 679	6 603	10 282
85 ans et +	3 291	7 208	10 499
CENTRE	1 961 572	1 958 256	3 919 828

Tableau.5 : Répartition de la population de la région de l'EST
par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	18 097	17 681	35 778
1 an	15 430	15 126	30 556
2 ans	15 456	15 037	30 493
3 ans	14 735	14 244	28 979
4 ans	14 267	13 790	28 057
0-4 ans	77 985	75 878	153 863
5 ans	13 739	13 312	27 051
6 ans	13 303	12 895	26 198
7 ans	12 494	12 125	24 619
8 ans	12 142	11 626	23 768
9 ans	11 356	10 683	22 039
5-9 ans	63 034	60 641	123 675
10 ans	11 069	10 209	21 278
11 ans	10 565	9 609	20 174
12 ans	10 332	9 287	19 619
13 ans	9 910	9 012	18 922
14 ans	9 587	8 953	18 540
10-14 ans	51 463	47 070	98 533
15 ans	9 177	8 943	18 120
16 ans	8 949	9 118	18 067
17 ans	8 502	9 100	17 602
18 ans	8 092	9 539	17 631
19 ans	7 741	9 293	17 034
15-19 ans	42 461	45 993	88 454
20 ans	7 475	9 119	16 594
21 ans	7 112	8 536	15 648

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	6 719	7 921	14 640
23 ans	6 635	7 417	14 052
24 ans	6 391	7 023	13 414
20-24 ans	34 332	40 016	74 348
25 ans	6 142	6 586	12 728
26 ans	5 915	6 271	12 186
27 ans	5 923	6 135	12 058
28 ans	5 903	5 971	11 874
29 ans	5 719	5 729	11 448
25-29 ans	29 602	30 692	60 294
30 ans	5 589	5 553	11 142
31 ans	5 314	5 209	10 523
32 ans	4 995	4 932	9 927
33 ans	4 712	4 540	9 252
34 ans	4 544	4 433	8 977
30-34 ans	25 154	24 667	49 821
35 ans	4 223	4 185	8 408
36 ans	3 986	4 085	8 071
37 ans	3 946	4 092	8 038
38 ans	3 688	3 883	7 571
39 ans	3 604	3 770	7 374
35-39 ans	19 447	20 015	39 462
40 ans	3 622	3 688	7 310
41 ans	3 542	3 508	7 050
42 ans	3 380	3 319	6 699
43 ans	3 241	3 107	6 348
44 ans	3 191	3 015	6 206

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	16 976	16 637	33 613
45 ans	3 074	2 924	5 998
46 ans	2 966	2 843	5 809
47 ans	2 977	2 864	5 841
48 ans	2 745	2 687	5 432
49 ans	2 658	2 601	5 259
45-49 ans	14 420	13 919	28 339
50 ans	2 502	2 452	4 954
51 ans	2 391	2 313	4 704
52 ans	2 220	2 121	4 341
53 ans	1 940	1 812	3 752
54 ans	1 849	1 735	3 584
50-54 ans	10 902	10 433	21 335
55 ans	1 727	1 664	3 391
56 ans	1 592	1 552	3 144
57 ans	1 524	1 503	3 027
58 ans	1 537	1 586	3 123
59 ans	1 427	1 493	2 920
55-59 ans	7 807	7 798	15 605
60 ans	1 336	1 376	2 712
61 ans	1 306	1 345	2 651
62 ans	1 241	1 287	2 528
63 ans	1 047	1 105	2 152
64 ans	1 029	1 077	2 106
60-64 ans	5 959	6 190	12 149
65 ans	1 074	1 143	2 217
66 ans	1 015	1 090	2 105

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	985	1 097	2 082
68 ans	954	1 120	2 074
69 ans	871	1 051	1 922
65-69 ans	4 899	5 501	10 400
70 ans	810	984	1 794
71 ans	735	915	1 650
72 ans	671	811	1 482
73 ans	533	583	1 116
74 ans	488	547	1 035
70-74 ans	3 237	3 840	7 077
75 ans	418	479	897
76 ans	368	425	793
77 ans	345	418	763
78 ans	273	355	628
79 ans	242	328	570
75-79 ans	1 646	2 005	3 651
80 ans	215	305	520
81 ans	187	277	464
82 ans	166	256	422
83 ans	118	150	268
84 ans	104	137	241
80-84 ans	790	1 125	1 915
85 ans et +	668	1 002	1 670
EST	410 782	413 422	824 204

Tableau.6 : Répartition de la population de la région de l'EXTRÊME-NORD par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	81 643	79 188	160 831
1 an	80 108	77 210	157 318
2 ans	75 563	73 709	149 272
3 ans	74 053	71 970	146 023
4 ans	72 199	70 179	142 378
0-4 ans	383 566	372 256	755 822
5 ans	70 497	68 330	138 827
6 ans	70 499	68 150	138 649
7 ans	65 760	63 176	128 936
8 ans	65 564	62 368	127 932
9 ans	59 031	55 697	114 728
5-9 ans	331 351	317 721	649 072
10 ans	58 137	54 024	112 161
11 ans	53 471	48 971	102 442
12 ans	51 902	47 579	99 481
13 ans	48 139	43 573	91 712
14 ans	47 759	43 721	91 480
10-14 ans	259 408	237 868	497 276
15 ans	43 778	40 980	84 758
16 ans	42 750	41 619	84 369
17 ans	38 723	38 203	76 926
18 ans	37 991	42 405	80 396
19 ans	34 222	38 906	73 128
15-19 ans	197 464	202 113	399 577
20 ans	32 275	38 018	70 293
21 ans	27 715	32 901	60 616

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	26 194	31 685	57 879
23 ans	23 860	30 278	54 138
24 ans	23 097	30 108	53 205
20-24 ans	133 141	162 990	296 131
25 ans	21 852	28 572	50 424
26 ans	21 724	29 288	51 012
27 ans	21 196	28 203	49 399
28 ans	21 985	29 678	51 663
29 ans	20 981	27 854	48 835
25-29 ans	107 738	143 595	251 333
30 ans	20 260	26 738	46 998
31 ans	18 377	23 599	41 976
32 ans	17 552	22 849	40 401
33 ans	14 749	17 693	32 442
34 ans	14 600	17 930	32 530
30-34 ans	85 538	108 809	194 347
35 ans	13 668	16 655	30 323
36 ans	13 635	17 141	30 776
37 ans	13 592	16 849	30 441
38 ans	14 199	19 053	33 252
39 ans	13 792	18 100	31 892
35-39 ans	68 886	87 798	156 684
40 ans	13 673	17 662	31 335
41 ans	13 138	16 429	29 567
42 ans	12 620	15 825	28 445
43 ans	10 763	10 803	21 566
44 ans	10 593	10 734	21 327

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	60 787	71 453	132 240
45 ans	10 167	10 186	20 353
46 ans	10 066	10 220	20 286
47 ans	10 112	10 210	20 322
48 ans	11 005	12 489	23 494
49 ans	10 749	12 049	22 798
45-49 ans	52 099	55 154	107 253
50 ans	10 515	11 815	22 330
51 ans	10 200	11 193	21 393
52 ans	9 941	10 942	20 883
53 ans	7 145	5 505	12 650
54 ans	7 275	5 548	12 823
50-54 ans	45 076	45 003	90 079
55 ans	7 111	5 180	12 291
56 ans	7 019	5 168	12 187
57 ans	6 943	4 987	11 930
58 ans	8 803	8 157	16 960
59 ans	8 343	7 772	16 115
55-59 ans	38 219	31 264	69 483
60 ans	8 042	7 681	15 723
61 ans	7 786	7 426	15 212
62 ans	7 584	7 318	14 902
63 ans	4 989	3 287	8 276
64 ans	4 853	3 211	8 064
60-64 ans	33 254	28 923	62 177
65 ans	5 100	3 302	8 402
66 ans	4 884	3 272	8 156

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	4 748	3 224	7 972
68 ans	6 103	5 182	11 285
69 ans	5 880	5 118	10 998
65-69 ans	26 715	20 098	46 813
70 ans	5 565	5 065	10 630
71 ans	5 339	4 858	10 197
72 ans	5 143	4 764	9 907
73 ans	2 578	1 773	4 351
74 ans	2 523	1 744	4 267
70-74 ans	21 148	18 204	39 352
75 ans	2 279	1 544	3 823
76 ans	2 221	1 574	3 795
77 ans	2 121	1 566	3 687
78 ans	2 710	2 529	5 239
79 ans	2 552	2 465	5 017
75-79 ans	11 883	9 678	21 561
80 ans	2 497	2 474	4 971
81 ans	2 298	2 351	4 649
82 ans	2 257	2 313	4 570
83 ans	801	663	1 464
84 ans	771	637	1 408
80-84 ans	8 624	8 438	17 062
85 ans et +	8 981	7 895	16 876
EXTRÊME-NORD	1 873 878	1 929 260	3 803 138

Tableau.7 : Répartition de la population de la région du LITTORAL par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	49 794	48 315	98 109
1 an	46 366	43 997	90 363
2 ans	43 386	41 387	84 773
3 ans	41 822	39 756	81 578
4 ans	39 212	37 479	76 691
0-4 ans	220 580	210 934	431 514
5 ans	37 458	35 967	73 425
6 ans	35 786	34 507	70 293
7 ans	34 296	33 448	67 744
8 ans	32 660	31 834	64 494
9 ans	31 885	31 011	62 896
5-9 ans	172 085	166 767	338 852
10 ans	31 812	31 233	63 045
11 ans	31 780	31 565	63 345
12 ans	31 547	31 581	63 128
13 ans	32 123	32 670	64 793
14 ans	32 542	33 555	66 097
10-14 ans	159 804	160 604	320 408
15 ans	33 686	34 952	68 638
16 ans	34 553	35 990	70 543
17 ans	35 411	37 201	72 612
18 ans	35 941	38 534	74 475
19 ans	36 207	39 257	75 464
15-19 ans	175 798	185 934	361 732
20 ans	36 157	39 858	76 015
21 ans	36 035	40 229	76 264

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	35 010	39 475	74 485
23 ans	34 891	39 466	74 357
24 ans	33 932	38 359	72 291
20-24 ans	176 025	197 387	373 412
25 ans	33 094	36 891	69 985
26 ans	31 784	34 873	66 657
27 ans	31 231	33 480	64 711
28 ans	31 333	31 586	62 919
29 ans	30 126	29 452	59 578
25-29 ans	157 568	166 282	323 850
30 ans	29 386	27 889	57 275
31 ans	28 345	26 173	54 518
32 ans	26 835	24 221	51 056
33 ans	25 280	22 341	47 621
34 ans	24 342	21 436	45 778
30-34 ans	134 188	122 060	256 248
35 ans	22 780	20 126	42 906
36 ans	21 509	19 074	40 583
37 ans	20 808	18 691	39 499
38 ans	19 523	17 910	37 433
39 ans	18 602	17 064	35 666
35-39 ans	103 222	92 865	196 087
40 ans	18 191	16 721	34 912
41 ans	17 483	15 962	33 445
42 ans	16 555	14 994	31 549
43 ans	15 604	14 068	29 672
44 ans	15 216	13 684	28 900

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	83 049	75 429	158 478
45 ans	14 455	12 941	27 396
46 ans	13 845	12 382	26 227
47 ans	13 731	12 296	26 027
48 ans	12 610	11 590	24 200
49 ans	12 184	11 100	23 284
45-49 ans	66 825	60 309	127 134
50 ans	11 696	10 461	22 157
51 ans	11 319	9 876	21 195
52 ans	10 688	9 060	19 748
53 ans	9 450	7 862	17 312
54 ans	8 775	7 183	15 958
50-54 ans	51 928	44 442	96 370
55 ans	7 829	6 408	14 237
56 ans	6 838	5 657	12 495
57 ans	6 292	5 251	11 543
58 ans	5 937	5 244	11 181
59 ans	5 397	4 898	10 295
55-59 ans	32 293	27 458	59 751
60 ans	5 000	4 664	9 664
61 ans	4 765	4 602	9 367
62 ans	4 390	4 372	8 762
63 ans	3 801	4 147	7 948
64 ans	3 630	4 124	7 754
60-64 ans	21 586	21 909	43 495
65 ans	3 665	4 335	8 000
66 ans	3 379	4 120	7 499

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	3 292	4 170	7 462
68 ans	3 053	4 000	7 053
69 ans	2 777	3 716	6 493
65-69 ans	16 166	20 341	36 507
70 ans	2 594	3 484	6 078
71 ans	2 386	3 234	5 620
72 ans	2 140	2 871	5 011
73 ans	1 852	2 315	4 167
74 ans	1 737	2 154	3 891
70-74 ans	10 709	14 058	24 767
75 ans	1 535	1 906	3 441
76 ans	1 342	1 701	3 043
77 ans	1 268	1 639	2 907
78 ans	986	1 323	2 309
79 ans	869	1 195	2 064
75-79 ans	6 000	7 764	13 764
80 ans	753	1 104	1 857
81 ans	664	991	1 655
82 ans	585	914	1 499
83 ans	440	624	1 064
84 ans	382	560	942
80-84 ans	2 824	4 193	7 017
85 ans et +	1 825	3 226	5 051
LITTORAL	1 592 475	1 581 962	3 174 437

Tableau 8 : Répartition de la population de la région du NORD par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	52 102	51 753	103 855
1 an	46 881	45 220	92 101
2 ans	45 816	45 399	91 215
3 ans	44 334	43 691	88 025
4 ans	43 134	42 762	85 896
0-4 ans	232 267	228 825	461 092
5 ans	42 023	41 780	83 803
6 ans	41 088	40 835	81 923
7 ans	38 174	37 567	75 741
8 ans	37 064	36 057	73 121
9 ans	33 505	32 042	65 547
5-9 ans	191 854	188 281	380 135
10 ans	32 396	30 225	62 621
11 ans	30 083	27 308	57 391
12 ans	28 995	26 437	55 432
13 ans	27 492	25 040	52 532
14 ans	26 980	25 308	52 288
10-14 ans	145 946	134 318	280 264
15 ans	25 305	24 963	50 268
16 ans	24 613	26 109	50 722
17 ans	23 034	25 052	48 086
18 ans	22 662	28 017	50 679
19 ans	21 306	26 515	47 821
15-19 ans	116 920	130 656	247 576
20 ans	20 459	25 949	46 408
21 ans	18 655	23 208	41 863

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	17 787	22 105	39 892
23 ans	16 933	21 397	38 330
24 ans	16 315	21 118	37 433
20-24 ans	90 149	113 777	203 926
25 ans	15 731	20 220	35 951
26 ans	15 475	20 159	35 634
27 ans	15 261	19 488	34 749
28 ans	15 599	19 832	35 431
29 ans	15 055	18 591	33 646
25-29 ans	77 121	98 290	175 411
30 ans	14 611	17 457	32 068
31 ans	13 572	15 542	29 114
32 ans	12 881	14 910	27 791
33 ans	11 253	11 778	23 031
34 ans	10 952	11 674	22 626
30-34 ans	63 269	71 361	134 630
35 ans	10 139	10 938	21 077
36 ans	9 751	10 909	20 660
37 ans	9 659	10 680	20 339
38 ans	9 679	11 142	20 821
39 ans	9 410	10 575	19 985
35-39 ans	48 638	54 244	102 882
40 ans	9 338	10 153	19 491
41 ans	9 144	9 501	18 645
42 ans	8 775	9 096	17 871
43 ans	7 790	6 374	14 164
44 ans	7 679	6 195	13 874

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	42 726	41 319	84 045
45 ans	7 431	5 874	13 305
46 ans	7 221	5 723	12 944
47 ans	7 230	5 656	12 886
48 ans	7 170	6 192	13 362
49 ans	6 840	5 957	12 797
45-49 ans	35 892	29 402	65 294
50 ans	6 430	5 695	12 125
51 ans	6 161	5 411	11 572
52 ans	5 871	5 237	11 108
53 ans	4 555	2 813	7 368
54 ans	4 540	2 738	7 278
50-54 ans	27 557	21 894	49 451
55 ans	4 473	2 583	7 056
56 ans	4 219	2 493	6 712
57 ans	4 134	2 385	6 519
58 ans	4 573	3 617	8 190
59 ans	4 349	3 459	7 808
55-59 ans	21 748	14 537	36 285
60 ans	4 020	3 358	7 378
61 ans	3 892	3 244	7 136
62 ans	3 730	3 179	6 909
63 ans	2 659	1 542	4 201
64 ans	2 463	1 479	3 942
60-64 ans	16 764	12 802	29 566
65 ans	2 610	1 527	4 137
66 ans	2 457	1 483	3 940

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	2 365	1 445	3 810
68 ans	2 760	2 209	4 969
69 ans	2 619	2 169	4 788
65-69 ans	12 811	8 833	21 644
70 ans	2 380	2 127	4 507
71 ans	2 259	2 066	4 325
72 ans	2 154	2 033	4 187
73 ans	1 127	773	1 900
74 ans	1 086	744	1 830
70-74 ans	9 006	7 743	16 749
75 ans	1 014	661	1 675
76 ans	971	657	1 628
77 ans	905	647	1 552
78 ans	1 066	976	2 042
79 ans	1 001	949	1 950
75-79 ans	4 957	3 890	8 847
80 ans	950	949	1 899
81 ans	873	896	1 769
82 ans	853	882	1 735
83 ans	348	256	604
84 ans	325	247	572
80-84 ans	3 349	3 230	6 579
85 ans et +	3 461	3 342	6 803
NORD	1 144 435	1 166 744	2 311 179

Tableau.9 : Répartition de la population de la région du NORD-OUEST par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	31 673	31 391	63 064
1 an	28 908	28 592	57 500
2 ans	28 371	28 022	56 393
3 ans	28 222	27 747	55 969
4 ans	27 987	27 491	55 478
0-4 ans	145 161	143 243	288 404
5 ans	28 016	27 257	55 273
6 ans	28 254	27 495	55 749
7 ans	28 016	27 265	55 281
8 ans	28 522	27 511	56 033
9 ans	27 675	26 569	54 244
5-9 ans	140 483	136 097	276 580
10 ans	28 306	27 178	55 484
11 ans	27 955	26 903	54 858
12 ans	27 668	26 614	54 282
13 ans	27 238	26 354	53 592
14 ans	27 136	26 454	53 590
10-14 ans	138 303	133 503	271 806
15 ans	26 123	25 806	51 929
16 ans	25 673	25 674	51 347
17 ans	24 280	24 744	49 024
18 ans	22 838	24 499	47 337
19 ans	20 830	23 035	43 865
15-19 ans	119 744	123 758	243 502
20 ans	19 240	22 145	41 385
21 ans	16 991	20 389	37 380

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	15 412	19 049	34 461
23 ans	14 107	18 137	32 244
24 ans	13 293	17 492	30 785
20-24 ans	79 043	97 212	176 255
25 ans	12 590	16 679	29 269
26 ans	11 880	15 918	27 798
27 ans	11 455	15 435	26 890
28 ans	11 223	15 180	26 403
29 ans	10 663	14 288	24 951
25-29 ans	57 811	77 500	135 311
30 ans	10 272	13 739	24 011
31 ans	9 756	12 838	22 594
32 ans	9 272	12 010	21 282
33 ans	8 712	10 871	19 583
34 ans	8 583	10 676	19 259
30-34 ans	46 595	60 134	106 729
35 ans	8 151	10 040	18 191
36 ans	7 793	9 655	17 448
37 ans	7 552	9 525	17 077
38 ans	7 130	9 250	16 380
39 ans	6 756	8 786	15 542
35-39 ans	37 382	47 256	84 638
40 ans	6 535	8 498	15 033
41 ans	6 331	8 192	14 523
42 ans	6 064	7 789	13 853
43 ans	5 795	7 291	13 086
44 ans	5 615	7 007	12 622

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	30 340	38 777	69 117
45 ans	5 451	6 777	12 228
46 ans	5 232	6 464	11 696
47 ans	5 292	6 591	11 883
48 ans	4 704	5 978	10 682
49 ans	4 653	5 905	10 558
45-49 ans	25 332	31 715	57 047
50 ans	4 414	5 626	10 040
51 ans	4 348	5 531	9 879
52 ans	4 139	5 175	9 314
53 ans	3 848	4 674	8 522
54 ans	3 786	4 556	8 342
50-54 ans	20 535	25 562	46 097
55 ans	3 777	4 538	8 315
56 ans	3 621	4 298	7 919
57 ans	3 606	4 275	7 881
58 ans	3 692	4 469	8 161
59 ans	3 518	4 255	7 773
55-59 ans	18 214	21 835	40 049
60 ans	3 341	4 012	7 353
61 ans	3 268	3 902	7 170
62 ans	3 098	3 660	6 758
63 ans	2 841	3 218	6 059
64 ans	2 785	3 078	5 863
60-64 ans	15 333	17 870	33 203
65 ans	2 930	3 178	6 108
66 ans	2 760	2 983	5 743

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	2 806	2 985	5 791
68 ans	2 575	2 621	5 196
69 ans	2 441	2 521	4 962
65-69 ans	13 512	14 288	27 800
70 ans	2 295	2 364	4 659
71 ans	2 225	2 223	4 448
72 ans	2 030	2 034	4 064
73 ans	1 684	1 517	3 201
74 ans	1 596	1 401	2 997
70-74 ans	9 830	9 539	19 369
75 ans	1 451	1 250	2 701
76 ans	1 318	1 170	2 488
77 ans	1 271	1 141	2 412
78 ans	956	934	1 890
79 ans	883	896	1 779
75-79 ans	5 879	5 391	11 270
80 ans	814	859	1 673
81 ans	724	781	1 505
82 ans	660	739	1 399
83 ans	476	451	927
84 ans	426	427	853
80-84 ans	3 100	3 257	6 357
85 ans et +	3 336	3 677	7 013
NORD-OUEST	909 933	990 614	1 900 547

Tableau 10 : Répartition de la population de la région de l'OUEST par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	34 014	33 117	67 131
1 an	30 415	29 171	59 586
2 ans	30 233	29 386	59 619
3 ans	29 677	28 763	58 440
4 ans	29 297	28 350	57 647
0-4 ans	153 636	148 787	302 423
5 ans	29 213	28 152	57 365
6 ans	28 896	27 813	56 709
7 ans	28 390	27 436	55 826
8 ans	28 449	27 231	55 680
9 ans	27 628	26 345	53 973
5-9 ans	142 576	136 977	279 553
10 ans	27 672	26 288	53 960
11 ans	27 345	25 815	53 160
12 ans	26 935	25 454	52 389
13 ans	26 360	25 125	51 485
14 ans	25 747	25 067	50 814
10-14 ans	134 059	127 749	261 808
15 ans	25 045	24 842	49 887
16 ans	23 753	24 113	47 866
17 ans	22 046	22 901	44 947
18 ans	19 860	21 679	41 539
19 ans	17 803	19 783	37 586
15-19 ans	108 507	113 318	221 825
20 ans	15 739	18 291	34 030
21 ans	13 673	16 671	30 344

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	12 107	15 292	27 399
23 ans	10 730	14 285	25 015
24 ans	9 744	13 638	23 382
20-24 ans	61 993	78 177	140 170
25 ans	8 937	12 834	21 771
26 ans	8 354	12 265	20 619
27 ans	8 020	11 940	19 960
28 ans	8 044	12 027	20 071
29 ans	7 804	11 575	19 379
25-29 ans	41 159	60 641	101 800
30 ans	7 813	11 527	19 340
31 ans	7 609	11 190	18 799
32 ans	7 488	10 937	18 425
33 ans	7 331	10 657	17 988
34 ans	7 308	10 636	17 944
30-34 ans	37 549	54 947	92 496
35 ans	7 007	10 235	17 242
36 ans	6 925	10 043	16 968
37 ans	6 861	9 937	16 798
38 ans	6 612	9 715	16 327
39 ans	6 463	9 370	15 833
35-39 ans	33 868	49 300	83 168
40 ans	6 418	9 189	15 607
41 ans	6 245	8 789	15 034
42 ans	6 009	8 322	14 331
43 ans	5 837	7 935	13 772
44 ans	5 763	7 866	13 629

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	30 272	42 101	72 373
45 ans	5 658	7 677	13 335
46 ans	5 576	7 589	13 165
47 ans	5 605	7 696	13 301
48 ans	5 508	7 594	13 102
49 ans	5 473	7 361	12 834
45-49 ans	27 820	37 917	65 737
50 ans	5 418	7 127	12 545
51 ans	5 369	6 840	12 209
52 ans	5 282	6 478	11 760
53 ans	4 795	5 629	10 424
54 ans	4 614	5 405	10 019
50-54 ans	25 478	31 479	56 957
55 ans	4 258	5 015	9 273
56 ans	3 875	4 632	8 507
57 ans	3 600	4 462	8 062
58 ans	3 665	4 977	8 642
59 ans	3 445	4 785	8 230
55-59 ans	18 843	23 871	42 714
60 ans	3 274	4 708	7 982
61 ans	3 208	4 677	7 885
62 ans	3 081	4 501	7 582
63 ans	2 808	4 314	7 122
64 ans	2 778	4 396	7 174
60-64 ans	15 149	22 596	37 745
65 ans	2 970	4 810	7 780
66 ans	2 842	4 713	7 555

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	2 860	4 826	7 686
68 ans	2 788	4 764	7 552
69 ans	2 626	4 482	7 108
65-69 ans	14 086	23 595	37 681
70 ans	2 483	4 144	6 627
71 ans	2 412	3 938	6 350
72 ans	2 221	3 588	5 809
73 ans	2 002	2 971	4 973
74 ans	1 950	2 851	4 801
70-74 ans	11 068	17 492	28 560
75 ans	1 836	2 627	4 463
76 ans	1 704	2 442	4 146
77 ans	1 666	2 416	4 082
78 ans	1 368	1 899	3 267
79 ans	1 263	1 762	3 025
75-79 ans	7 837	11 146	18 983
80 ans	1 135	1 637	2 772
81 ans	1 016	1 510	2 526
82 ans	923	1 398	2 321
83 ans	705	906	1 611
84 ans	638	822	1 460
80-84 ans	4 417	6 273	10 690
85 ans et +	4 083	6 628	10 711
OUEST	872 400	992 994	1 865 394

Tableau 11 : Répartition de la population de la région du SUD par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	18 076	18 226	36 302
1 an	15 515	15 465	30 980
2 ans	12 146	12 043	24 189
3 ans	10 389	10 187	20 576
4 ans	8 865	8 546	17 411
0-4 ans	64 991	64 467	129 458
5 ans	8 458	8 145	16 603
6 ans	8 099	7 721	15 820
7 ans	7 937	7 556	15 493
8 ans	7 723	7 223	14 946
9 ans	7 643	7 099	14 742
5-9 ans	39 860	37 744	77 604
10 ans	7 666	7 022	14 688
11 ans	7 919	7 154	15 073
12 ans	7 844	7 083	14 927
13 ans	8 115	7 300	15 415
14 ans	8 075	7 382	15 457
10-14 ans	39 619	35 941	75 560
15 ans	8 331	7 717	16 048
16 ans	8 248	7 727	15 975
17 ans	8 311	7 984	16 295
18 ans	7 982	8 006	15 988
19 ans	7 829	7 955	15 784
15-19 ans	40 701	39 389	80 090
20 ans	7 500	7 688	15 188
21 ans	7 222	7 452	14 674

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	6 722	6 809	13 531
23 ans	6 575	6 390	12 965
24 ans	6 260	5 902	12 162
20-24 ans	34 279	34 241	68 520
25 ans	6 103	5 558	11 661
26 ans	5 844	5 072	10 916
27 ans	5 833	4 939	10 772
28 ans	5 625	4 601	10 226
29 ans	5 464	4 415	9 879
25-29 ans	28 869	24 585	53 454
30 ans	5 209	4 204	9 413
31 ans	5 053	4 101	9 154
32 ans	4 749	3 825	8 574
33 ans	4 546	3 671	8 217
34 ans	4 344	3 544	7 888
30-34 ans	23 901	19 345	43 246
35 ans	4 166	3 436	7 602
36 ans	3 853	3 264	7 117
37 ans	3 849	3 337	7 186
38 ans	3 612	3 226	6 838
39 ans	3 505	3 186	6 691
35-39 ans	18 985	16 449	35 434
40 ans	3 453	3 134	6 587
41 ans	3 422	3 108	6 530
42 ans	3 258	2 954	6 212
43 ans	3 172	2 917	6 089
44 ans	3 197	2 905	6 102

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	16 502	15 018	31 520
45 ans	3 091	2 844	5 935
46 ans	2 967	2 753	5 720
47 ans	2 891	2 823	5 714
48 ans	2 669	2 730	5 399
49 ans	2 531	2 649	5 180
45-49 ans	14 149	13 799	27 948
50 ans	2 367	2 544	4 911
51 ans	2 248	2 520	4 768
52 ans	2 152	2 326	4 478
53 ans	2 002	2 188	4 190
54 ans	1 907	2 117	4 024
50-54 ans	10 676	11 695	22 371
55 ans	1 803	2 079	3 882
56 ans	1 682	1 968	3 650
57 ans	1 628	1 981	3 609
58 ans	1 589	2 087	3 676
59 ans	1 554	2 034	3 588
55-59 ans	8 256	10 149	18 405
60 ans	1 524	1 961	3 485
61 ans	1 588	2 012	3 600
62 ans	1 563	1 937	3 500
63 ans	1 567	1 894	3 461
64 ans	1 569	1 911	3 480
60-64 ans	7 811	9 715	17 526
65 ans	1 704	2 096	3 800
66 ans	1 630	2 071	3 701

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	1 613	2 113	3 726
68 ans	1 558	2 173	3 731
69 ans	1 428	2 042	3 470
65-69 ans	7 933	10 495	18 428
70 ans	1 333	1 929	3 262
71 ans	1 350	1 836	3 186
72 ans	1 238	1 656	2 894
73 ans	1 158	1 436	2 594
74 ans	1 082	1 328	2 410
70-74 ans	6 161	8 185	14 346
75 ans	995	1 201	2 196
76 ans	817	1 037	1 854
77 ans	766	991	1 757
78 ans	658	920	1 578
79 ans	578	848	1 426
75-79 ans	3 814	4 997	8 811
80 ans	502	761	1 263
81 ans	428	659	1 087
82 ans	372	595	967
83 ans	310	414	724
84 ans	263	368	631
80-84 ans	1 875	2 797	4 672
85 ans et +	1 309	2 397	3 706
SUD	369 691	361 408	731 099

Tableau.12 : Répartition de la population de la région du SUD-OUEST par âge selon le sexe en 2013

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	22 824	22 263	45 087
1 an	21 343	21 024	42 367
2 ans	20 835	20 295	41 130
3 ans	20 652	19 965	40 617
4 ans	20 300	19 509	39 809
0-4 ans	105 954	103 056	209 010
5 ans	19 993	19 276	39 269
6 ans	20 022	19 254	39 276
7 ans	19 780	19 008	38 788
8 ans	20 026	19 325	39 351
9 ans	19 317	18 722	38 039
5-9 ans	99 138	95 585	194 723
10 ans	19 790	19 135	38 925
11 ans	19 270	18 731	38 001
12 ans	18 770	18 214	36 984
13 ans	18 511	17 719	36 230
14 ans	18 490	17 784	36 274
10-14 ans	94 831	91 583	186 414
15 ans	17 897	17 290	35 187
16 ans	18 069	17 545	35 614
17 ans	17 812	17 537	35 349
18 ans	17 636	18 273	35 909
19 ans	17 055	17 878	34 933
15-19 ans	88 469	88 523	176 992
20 ans	16 705	18 045	34 750
21 ans	15 991	17 582	33 573

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
22 ans	15 089	16 835	31 924
23 ans	14 742	16 464	31 206
24 ans	14 397	16 059	30 456
20-24 ans	76 924	84 985	161 909
25 ans	14 118	15 346	29 464
26 ans	13 520	14 533	28 053
27 ans	13 473	14 180	27 653
28 ans	13 692	13 822	27 514
29 ans	13 053	12 907	25 960
25-29 ans	67 856	70 788	138 644
30 ans	12 593	12 280	24 873
31 ans	11 960	11 334	23 294
32 ans	11 059	10 308	21 367
33 ans	10 163	9 042	19 205
34 ans	9 825	8 735	18 560
30-34 ans	55 600	51 699	107 299
35 ans	9 206	8 133	17 339
36 ans	8 628	7 691	16 319
37 ans	8 421	7 588	16 009
38 ans	7 846	7 348	15 194
39 ans	7 386	6 917	14 303
35-39 ans	41 487	37 677	79 164
40 ans	7 034	6 628	13 662
41 ans	6 752	6 296	13 048
42 ans	6 289	5 891	12 180
43 ans	5 650	5 241	10 891
44 ans	5 398	4 993	10 391

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
40-44 ans	31 123	29 049	60 172
45 ans	5 145	4 751	9 896
46 ans	4 842	4 447	9 289
47 ans	4 974	4 557	9 531
48 ans	4 325	4 101	8 426
49 ans	4 220	3 975	8 195
45-49 ans	23 506	21 831	45 337
50 ans	3 977	3 762	7 739
51 ans	3 855	3 667	7 522
52 ans	3 584	3 405	6 989
53 ans	3 152	2 940	6 092
54 ans	3 085	2 848	5 933
50-54 ans	17 653	16 622	34 275
55 ans	2 990	2 716	5 706
56 ans	2 854	2 519	5 373
57 ans	2 873	2 496	5 369
58 ans	3 029	2 634	5 663
59 ans	2 807	2 456	5 263
55-59 ans	14 553	12 821	27 374
60 ans	2 621	2 314	4 935
61 ans	2 524	2 232	4 756
62 ans	2 333	2 085	4 418
63 ans	1 893	1 673	3 566
64 ans	1 860	1 615	3 475
60-64 ans	11 231	9 919	21 150
65 ans	1 910	1 643	3 553
66 ans	1 765	1 539	3 304

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
67 ans	1 785	1 522	3 307
68 ans	1 689	1 386	3 075
69 ans	1 577	1 307	2 884
65-69 ans	8 726	7 397	16 123
70 ans	1 500	1 237	2 737
71 ans	1 435	1 148	2 583
72 ans	1 281	1 040	2 321
73 ans	952	698	1 650
74 ans	881	655	1 536
70-74 ans	6 049	4 778	10 827
75 ans	790	572	1 362
76 ans	704	525	1 229
77 ans	677	519	1 196
78 ans	539	440	979
79 ans	485	408	893
75-79 ans	3 195	2 464	5 659
80 ans	451	403	854
81 ans	406	370	776
82 ans	380	353	733
83 ans	254	216	470
84 ans	230	209	439
80-84 ans	1 721	1 551	3 272
85 ans et +	1 604	1 485	3 089
SUD-OUEST	749 620	731 813	1 481 433

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
I. CONTEXTE ET SOURCES DES DONNEES	7
1.1. Contexte international	7
1.2. Contexte national	10
1.2.1. Contexte sociopolitique	10
1.2.2. Contexte socioéconomique	11
1.2.3. Contexte socioculturel	11
1.3. Sources des données	12
II. AMPLEUR DES VIOLENCES DOMESTIQUES	14
2.1. Niveau des violences domestiques par type	14
2.1.1. Ampleur des violences subies par les femmes	14
2.1.2. Ampleur des violences subies par les hommes	16
2.2. Variation spatiale des violences domestiques	17
2.3. Violences domestiques : comparaison de la situation du Cameroun avec quelques pays de l'Afrique subsaharienne	19
III. MANIFESTATIONS, CAUSES ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES DOMESTIQUES	22
3.1. Manifestations des violences domestiques	22
3.2. Auteurs et victimes des violences domestiques	24
3.3. Causes des violences domestiques	25
3.4. Conséquences des violences domestiques	28
3.4.1. Conséquences sur le plan sanitaire	28
3.4.2. Conséquences économiques	28
3.4.2. Conséquences sociales	29
IV. MESURES DE LUTTE, PREVENTION ET PROTECTION	30
4.1. Mesures existantes de lutte contre les violences domestiques	30
4.1.1. Au plan institutionnel	30
4.1.2. Au plan juridique	31
4.2. Mesures de prévention des violences domestiques et de protection des victimes	31
4.2.1. Mesures de prévention des violences domestiques	31
4.2.1.1. Au niveau individuel	31
4.2.1.2. Au niveau familial et communautaire	32
4.2.1.3. Au niveau de l'Etat	32
4.2.2. Mesures de protection des victimes ou de toute autre personne exposée aux violences domestiques	32
CONCLUSION	33
BIBLIOGRAPHIE	35
ANNEXE : Structure par âge et par sexe de la population du Cameroun en 2013	36
TABLE DES MATIERES	60



**Bureau Central des Recensements
et des Etudes de Population**



**Contact : MFANDENA - STADE OMNISPORTS,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
E-mail : Contact@bucep.cm
Téléphone / Fax : (237) 22 20 30 71
www.bucep.cm**